

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

MINISTÈRE
DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE



Ce document est disponible en
médias adaptés sur demande.
Cette publication a été produite par
le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Format : imprimé
ISBN : 978-2-550-86723-4

Format : PDF
ISBN : 978-2-550-86724-1

ISSN Version imprimée : 1706-9572
ISSN Version électronique : 1710-9108

© Gouvernement du Québec, 2020

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Ce rapport est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100,
contenant 100 % de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

MINISTÈRE

DE LA SÉCURITÉ

PUBLIQUE

MESSAGE DE LA MINISTRE

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2020.

Ce rapport répond aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* ainsi qu'aux autres exigences législatives et gouvernementales, et il rend compte notamment des résultats atteints au regard du plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens de l'organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

ORIGINAL SIGNÉ

Geneviève Guilbault

Québec, septembre 2020

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Madame Geneviève Guilbault

Vice-première ministre,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2



Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2020.

Ce rapport présente les résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2019-2023 de l'organisation, ceux découlant de la mise en œuvre de son plan d'action de développement durable ainsi que ceux témoignant de sa performance dans le respect des engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens. Il présente aussi les ressources qui ont été nécessaires à l'organisation dans l'accomplissement de sa mission.

Cette année a été marquée par quelques événements d'importance dans l'histoire du ministère. Celui-ci célébrait notamment le 50^e anniversaire des services correctionnels québécois. Il mesurait des progrès majeurs dans la manière de soutenir les personnes touchées par les inondations d'envergure du printemps 2019 et il lançait une vaste réflexion sur la réalité policière au Québec par le dépôt du document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*, qui invite les citoyens à participer activement au changement.

Je me dois, enfin, de souligner le travail exemplaire de l'ensemble des employés de l'organisation afin d'assurer la sécurité publique et une prestation de services de qualité, mais également la capacité d'adaptation et l'agilité dont chaque personne a su faire preuve au cours de l'année. C'est grâce à ces employés que les réalisations présentées dans ce rapport annuel ont été rendues possibles.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

La sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Brigitte Pelletier

Québec, septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1. L'organisation en bref	8
1.2. Faits saillants	16
2. LES RÉSULTATS	21
2.1. Plan stratégique	22
2.2. Déclaration de services aux citoyens	48
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	55
3.1. Utilisation des ressources humaines	56
3.2. Utilisation des ressources financières	59
3.3. Utilisation des ressources informationnelles	60
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	61
4.1. Gestion et contrôle des effectifs	62
4.2. Développement durable	65
4.3. Occupation et vitalité des territoires	70
4.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	76
4.5. Accès à l'égalité en emploi	77
4.6. Allégement réglementaire et administratif	82
4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels	83
4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	84
4.9. Égalité entre les femmes et les hommes	85
4.10. Politique de financement des services publics	87
4.11. Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen	88
ANNEXE 1 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2020	89
ANNEXE 2 : LISTE DES SIGLES	93
ANNEXE 3 : POUR JOINDRE LE MINISTÈRE	97
ANNEXE 4 : CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES ET ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS	99
ANNEXE 5 : SECRÉTARIAT À LA CAPITALE-NATIONALE	105

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fidélité de l'information publiée, ainsi que sur la fiabilité des contrôles afférents.

À ma connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère de la Sécurité publique :

- reprend fidèlement la mission, les mandats et les valeurs organisationnelles du ministère;
- présente les orientations ministérielles, les objectifs stratégiques et leurs indicateurs de suivi ainsi que les cibles à atteindre tels qu'ils figurent au Plan stratégique 2019-2023 et les résultats atteints pour la période concernée;
- permet un suivi satisfaisant des engagements du ministère communiqués dans sa Déclaration de services aux citoyens.

À ma connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion reflètent la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

La sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Brigitte Pelletier

Ministère de la Sécurité publique, septembre 2020

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Brigitte Pelletier

Sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 ainsi qu'aux annexes 4 et 5 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020. Notre responsabilité consistait à évaluer le caractère plausible des résultats du ministère. Mentionnons que les résultats de la Sûreté du Québec n'ont pas été pris en compte.

Notre examen a été effectué en s'inspirant des normes internationales guidant la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont principalement consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à demander des précisions et des éclaircissements sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards, plausibles, cohérents et pertinents.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

ORIGINAL SIGNÉ

Maximilien Utzschneider
Québec, Juillet 2020

1. L'ORGANISATION

1.1. L'organisation en bref

La mission du ministère est la suivante :

« Faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement social et économique dans la société en intervenant, de concert avec ses partenaires, dans différents secteurs, dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières et l'expertise judiciaire et médico-légale. »

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère est appelé à contribuer à la sécurité en diminuant la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres.

C'est dans la perspective de veiller au maintien d'un contexte favorable au développement économique et social du Québec que le ministère contribue, avec ses partenaires, à assurer un milieu de vie sécuritaire avec la préoccupation de ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne. Celui-ci réfère notamment aux lois relatives à la police, aux services correctionnels, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou des parties de lois dont l'application est sous la responsabilité du ministère peut être consultée sur son [site Web](#)¹.

Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte sur la collaboration de divers partenaires, dont les organisations policières, les services de sécurité incendie (SSI), les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent de la ministre de la Sécurité publique et responsable de la région de la Capitale-Nationale, soit :

- le Bureau des enquêtes indépendantes;
- le Bureau du coroner;
- le Comité de déontologie policière;
- le Commissaire à la déontologie policière;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption;
- la Commission de la capitale nationale (CCNQ);
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC);
- l'École nationale de police du Québec;
- l'École nationale des pompiers du Québec;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit celui d'assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

1. <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/lois-et-reglements/>

Quant à la vision de l'organisation, elle s'énonce comme suit :

« une organisation vigilante et proactive, dont chaque membre du personnel est engagé à préserver la sécurité collective »

Cette vision permet de guider le ministère dans ses choix.

Les valeurs organisationnelles soutenues par le ministère sont la fiabilité, l'intégrité, l'engagement, le respect et la solidarité. Ensemble, leurs premières lettres forment l'acronyme « fiers », lequel comporte également une signification. En effet, en adhérant à ces valeurs, chaque membre du personnel entretient à sa façon la fierté d'appartenir à l'organisation et de servir la population.

1.1.1. L'organisation administrative et les mandats

Le ministère compte trois principales directions générales qui prennent en charge la majeure partie des services rendus aux citoyens, soit :

- la Direction générale des services correctionnels (DGSC);
- la Direction générale des affaires policières (DGAP);
- la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI).

Celles-ci sont appuyées dans leurs activités par plusieurs directions offrant des services de soutien, soit :

- le Secrétariat général;
- la Direction générale des affaires ministérielles (DGAM);
- la Direction générale des services à la gestion (DGSG);
- la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI);
- la Direction des communications (DCOM);
- la Direction des affaires juridiques (DAJ).

S'ajoutent la Sûreté du Québec (Sûreté) et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) qui produisent leur propre rapport annuel. Ainsi, les données s'y rapportant ne sont couvertes qu'en partie dans le rapport du ministère.

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) s'est par ailleurs joint au ministère en octobre 2018. L'information relative au SCN se trouve à l'annexe 5 de ce document.

La Direction générale des services correctionnels

En tant que composante du système de justice pénale, la DGSC travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin :

- d'éclairer les intervenants judiciaires qui doivent décider des mesures imposées aux personnes coupables d'un crime;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, chez les personnes contrevenantes, et dans le respect de leurs droits, la prise en charge de leurs responsabilités;
- de soutenir les personnes contrevenantes dans leur processus de réinsertion sociale;
- de contribuer activement aux différents travaux de modernisation du système judiciaire.

La DGSC compte cinq directions générales adjointes (DGA), dont trois assurent la prestation des services correctionnels au sein des réseaux suivants :

- réseau de Montréal;
- réseau de l'Est-du-Québec, qui s'étend de la Mauricie à la Côte-Nord et à la Gaspésie;
- réseau de l'Ouest-du-Québec, qui s'étend de l'Estrie à l'Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec.

Ces réseaux assument la gestion de 17 établissements de détention en activité répartis sur le territoire du Québec et de 17 directions des services professionnels correctionnels, auxquelles s'ajoute une vingtaine de points de service en région.

Ces trois DGA sont elles-mêmes soutenues par deux autres offrant des services complémentaires et spécialisés, soit :

- la DGA à la sécurité, qui veille à promouvoir et à améliorer les pratiques sécuritaires du réseau correctionnel afin d'assurer un environnement sûr, tant pour les personnes qui lui sont confiées que pour celles qui travaillent en établissement de détention. Ainsi, elle procède à l'analyse des pratiques sécuritaires des établissements de détention de manière à accroître leur sécurité globale;
- la DGA aux programmes, au conseil et à l'administration, qui intervient notamment dans les dossiers touchant la réinsertion sociale, la recherche, la normalisation des pratiques, l'interprétation des documents légaux, la formation du personnel, les systèmes informatiques correctionnels, l'information de gestion, les infrastructures carcérales, les relations intergouvernementales et les liens avec divers partenaires, dont le Protecteur du citoyen, la CQLC, les partenaires communautaires et le milieu de la recherche.

La Direction générale des affaires policières

La DGAP a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, incluant la police autochtone, les pratiques policières, la prévention et la lutte contre la criminalité, de même que sur la sécurité publique et la sécurité de l'État, en plus de fournir des services de sécurité et de protection.

Plus précisément, la DGAP :

- élabore et propose des politiques dans ses domaines d'activité et conseille la ministre à l'égard de l'encadrement législatif et réglementaire afférent;
- veille à l'application des lois relatives au milieu policier;
- favorise la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention;
- conseille la ministre à l'égard de l'encadrement de l'activité policière;
- assure la protection et le transport des membres du ministère du Conseil exécutif (MCE) et d'autres personnalités désignées;
- fournit les services de sécurité requis dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux;
- assure un suivi des phénomènes susceptibles de nuire à la sécurité de l'État;
- assure un leadership en matière de prévention et de lutte contre la criminalité en coordonnant notamment des initiatives, des programmes ou des projets;
- favorise la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme et la radicalisation menant à la violence;
- veille aux négociations des ententes sur la prestation des services de police autochtones et en assure le suivi.

Six directions, dont trois regroupées sous une DGA, collaborent pour réaliser le mandat de la DGAP :

- la Direction générale adjointe de la sécurité de l'État;
 - Direction de la protection des personnalités,
 - Direction du renseignement, de l'analyse et du soutien aux opérations,
 - Direction de la sécurité dans les palais de justice.
- la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité;
- la Direction de l'organisation policière;
- la Direction des pratiques policières.

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

La DGSCSI compte quatre directions et un centre d'expertise, soit :

- la Direction de la prévention et de la planification;
- la Direction des opérations, de laquelle font partie, entre autres, 10 directions régionales;
- la Direction du rétablissement;
- la Direction de la sécurité incendie;
- le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes.

Au Québec, la sécurité civile repose sur un partage clair des responsabilités entre les citoyens, les municipalités et le gouvernement du Québec. La DGSCSI joue un rôle de coordination et de soutien pour ces différents acteurs. Elle s'assure notamment de mettre en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise. Le cas échéant, la DGSCSI met rapidement en œuvre les plans d'intervention gouvernementale pour faciliter un retour à la vie normale.

Concrètement, l'essentiel de son mandat se traduit par des activités de prévention (planification, information, recherche, formation, encadrement), des activités liées aux opérations (coordination, préparation, intervention, continuité des services essentiels) ainsi que des activités en rétablissement qui incluent l'assistance financière aux sinistrés. La DGSCSI encadre également les autorités régionales et locales.

En matière de sécurité incendie, la DGSCSI conseille les intervenants du milieu de l'incendie dans le but de maximiser le résultat des efforts investis dans la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens contre le feu. Elle applique également les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'encadrement et au développement des centres d'urgence 911 et de certains centres secondaires d'appels d'urgence tout en s'assurant de leur évolution ainsi que de leur arrimage avec le milieu.

Finalement, à ce vaste mandat, s'ajoute le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes, spécialisé dans la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement en cas d'urgence environnementale relativement au déversement maritime de matières dangereuses dans le territoire maritime du Québec. Il constitue le pôle de la connaissance en matière de gestion des risques d'incidents maritimes.

La Sûreté du Québec

Conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P13.1), la Sûreté est vouée au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime et de certaines infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales. Elle est également responsable d'en rechercher les auteurs. Ses membres assurent la sécurité des personnes et des biens, travaillent à la sauvegarde des droits et des libertés, sont attentifs aux besoins des victimes et collaborent avec la communauté.

La Sûreté a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités où elle assure des services policiers. En tant que police nationale, la Sûreté soutient la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. De plus, elle gère un service central de renseignements qu'elle met à la disposition des autres corps de police.

La structure administrative de la Sûreté regroupe la Direction générale et trois grandes fonctions :

- la surveillance du territoire;
- les enquêtes criminelles;
- l'administration.

Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Direction de la vérification, la Direction des communications et des relations internationales, la Direction des services institutionnels ainsi que la Direction des normes professionnelles.

La Sûreté produit son propre rapport, lequel peut être consulté en ligne².

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le LSJML est une unité autonome de service dont la mission consiste à réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique. Pour ce faire, il procède à des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale et soutient les enquêtes policières et judiciaires. Ses principaux clients sont les services de police de l'ensemble du Québec, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales ainsi que les coroners.

Le LSJML compte cinq directions sous la responsabilité d'une directrice générale :

- La Direction de la biologie/ADN;
- La Direction de la criminalistique;
- La Direction de la gestion administrative;
- La Direction de la médecine légale;
- La Direction de la toxicologie.

2. www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications

Les fonctions d'appui à la gestion du ministère

Le Secrétariat général et cinq directions fournissent des services-conseils et des services administratifs spécialisés en vue de faciliter l'accomplissement de la mission du ministère.

Le Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable du traitement de l'ensemble de la correspondance ministérielle et sous-ministérielle ainsi que de la gestion des documents officiels. Il supervise les opérations courantes du Bureau de la sous-ministre. Il assure l'interface entre le Cabinet de la ministre, les directions générales du ministère et les organismes relevant de la ministre et voit au suivi des différentes demandes. Il effectue également la gestion des dossiers nécessitant des décisions des organismes centraux. À cette fin, il assure la liaison avec les greffes du Conseil du trésor et du Conseil des ministres. Enfin, le Secrétariat général coordonne les dossiers ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales et internationales.

La Direction générale des affaires ministérielles

La DGAM assure la coordination et le suivi des dossiers stratégiques et sensibles à portée ministérielle, ainsi que des exercices ministériels d'envergure. Elle joue un rôle-conseil auprès de la sous-ministre, appuie cette dernière dans l'exercice de ses fonctions et assure la gestion administrative du Bureau de la sous-ministre. Elle oriente et supervise également les activités de deux unités qui agissent sous son autorité, soit :

- la Direction de la planification et des relations avec les citoyens;
- le Bureau des relations avec les Autochtones.

La Direction générale des services à la gestion

La DGSG offre à l'ensemble du ministère ainsi qu'à la plupart des organismes du portefeuille de la Sécurité publique, des services de soutien et de conseil dans plusieurs domaines tels que la gestion immobilière, l'organisation administrative, la gestion de la main-d'œuvre (planification, dotation, développement, santé et sécurité, etc.), la gestion des ressources matérielles et financières, la gestion contractuelle, la conception et l'exploitation des systèmes informatiques et bureautiques, les télécommunications, la sécurité de l'information et la géomatique.

Elle compte quatre directions, soit :

- la Direction de la gestion immobilière;
- la Direction des ressources humaines;
- la Direction des ressources financières et matérielles;
- la Direction des technologies de l'information.

La Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection

La DVIEI exerce une fonction indépendante et objective d'évaluation à l'égard des organisations qu'elle inspecte et des unités administratives qu'elle vérifie. Elle apporte également le soutien nécessaire en matière de reddition de comptes et de suivi de la performance du ministère dans ses différentes sphères d'activité. Finalement, par le biais d'enquêtes administratives, elle offre aux gestionnaires du ministère un éclairage objectif et indépendant sur des situations, des événements ou des modes de gestion présumés non conformes, susceptibles de compromettre la prestation et la qualité des services du ministère.

La Direction des affaires juridiques

La DAJ relève du ministère de la Justice (MJQ) et a pour mandat principal de fournir au ministère un soutien juridique dans tous les domaines du droit qui régissent sa mission. À cette fin, la DAJ fournit des services juridiques diversifiés en matière de conseil ainsi qu'en matière de législation et de réglementation. Ses services conseils prennent notamment la forme d'avis juridiques, de rédaction et de vérification de contrats, d'ententes, de décrets et d'autres documents de nature juridique, d'assistance aux plaideurs pour les dossiers avec procédure judiciaire et de participation à des comités ou à des groupes de travail pour les aspects juridiques concernant le ministère. En matière de législation et de réglementation, ses services peuvent prendre la forme de conseils et de rédaction de projets de loi, de règlement, de programmes et d'arrêtés ministériels ainsi que de participation aux commissions parlementaires.

La Direction des communications

La DCOM relève du MCE et a pour mandat de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de communication auprès de différentes clientèles. À cet égard, elle coordonne les interventions du ministère afin d'en assurer l'efficacité et la cohérence et d'en faire connaître les retombées auprès de la population et des partenaires. Pour ce faire, elle les informe des politiques, des lois et des règlements, des programmes et des services en vigueur, notamment par l'organisation de campagnes de sensibilisation, d'événements ou de relations publiques.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
Chiffre 1 : 5 790	Effectif du ministère
Chiffre 2 : 914,4 M\$	Dépenses prévues du ministère
Chiffre 3 : 39 817 ³	Admissions dans les établissements de détention
Chiffre 4 : 21 186 ³	Personnes contrevenantes suivies dans la communauté
Chiffre 5 : 87,4 M\$	Aide versée pour les projets de prévention de la criminalité et d'atténuation des risques de sinistres
Chiffre 6 : 383,6 M\$	Aide versée aux sinistrés
Chiffre 7 : 15 515	Expertises en soutien à l'administration de la justice

3. Les données présentées reflètent la situation au 31 mars 2020. Les écarts observés par rapport aux données figurant au Plan annuel de gestion des dépenses 2019-2020 du ministère s'expliquent notamment par une baisse de la population carcérale et les effets de la pandémie de la COVID-19 qui, au Québec, ont commencé à se faire sentir en mars.

1.2. Faits saillants

Document de réflexion sur la réalité policière

Depuis la dernière réforme de l'organisation policière en 2001, de nombreux changements sociétaux et technologiques sont survenus, influençant l'évolution de la criminalité et des enjeux policiers. Un accroissement marqué des coûts des services policiers est également observé, lequel exerce une pression importante sur les organisations policières, les municipalités et le gouvernement du Québec.

Devant cette évolution, de nombreux acteurs des milieux policier et municipal questionnent le gouvernement et souhaitent que le modèle actuel soit repensé. Le 18 décembre 2019, la ministre de la Sécurité publique du Québec, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé un document de réflexion intitulé *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*.

Ce document se veut le lancement d'une réflexion sur la réalité policière au Québec. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- identifier les enjeux qui caractérisent la réalité policière au Québec;
- mener une réflexion élargie pour ensuite être en mesure de proposer des pistes d'orientation;
- être capable de compter sur une police digne de confiance, efficiente et moderne.

La ministre a confié le mandat de mener cette réflexion à un comité consultatif, constitué de membres provenant de divers milieux (policier, juridique, académique, municipal et de la société civile). Le comité mènera des consultations auprès d'acteurs provenant de différents horizons. Les membres doivent remettre leur rapport à la ministre au printemps 2021. Celui-ci doit contenir des pistes d'actions qui permettront de doter le Québec d'un modèle policier plus adapté à la société actuelle.

Les inondations du printemps 2019 : gestion et traitement des dossiers

Du 14 avril au 7 juin 2019, des inondations exceptionnelles sont survenues dans plusieurs municipalités du Québec en raison de pluies abondantes, du dégel printanier et de la rupture d'une digue dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ces inondations ont causé des dommages importants et ont rendu nécessaire l'évacuation de plus de 10 000 sinistrés dans plusieurs régions : l'Outaouais, la Montérégie, l'Estrie, Montréal, Laval, les Laurentides, la Mauricie, le Centre-du-Québec, la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et la Gaspésie. Deux moments marquants de ces inondations ont été un risque de rupture de barrage dans le secteur de Grenville-sur-la-Rouge, communiqué à la population le 25 avril par Québec en alerte, et la rupture de la digue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac le 27 avril.

Les inondations de 2019 ont exigé une prise en charge rapide de la situation pour assurer la sécurité de la population au moment des événements, mais aussi dans les jours et les semaines qui ont suivi. En effet, le 25 avril 2019, le gouvernement mettait en œuvre son plus récent programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents. Ce programme permet désormais de soutenir financièrement les propriétaires de résidences principales et les locataires à travers une formule d'indemnisation reposant sur une constatation des dommages, au lieu d'exiger des factures détaillées pour les réparations. Plus simple, cette approche a permis des gains substantiels dans la rapidité avec laquelle les quelque 7 000 personnes, ménages ou organisations ont pu recevoir l'aide requise pour reprendre le cours normal de leur vie.

50^e anniversaire des services correctionnels

L'année 2019 a marqué le 50^e anniversaire de la création de la DGSC, alors que la *Loi sur la probation et sur les établissements de détention* (RLRQ, chapitre P-26), axée sur la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, est entrée en vigueur en 1969.

Aujourd'hui, quelque 4 500 employés formés et qualifiés (agents des services correctionnels, professionnels, gestionnaires, ouvriers et personnel administratif) travaillent en milieu carcéral ou dans la communauté, en partenariat avec plusieurs ressources communautaires, à assurer la sécurité du public et à favoriser la réinsertion sociale des personnes qui leur sont confiées.

Sur le thème « La réinsertion sociale au cœur de nos actions depuis 50 ans », plusieurs activités ont été organisées pour souligner le rôle clé du personnel correctionnel dans le système de justice pénale et illustrer l'évolution des pratiques au fil des cinq dernières décennies.

Par exemple, une quinzaine d'employés d'une direction des services professionnels correctionnels ont servi plus de 700 repas à la clientèle itinérante de l'Accueil Bonneau. De plus, des arbres ont été mis en terre un peu partout au Québec pour souligner la contribution durable de la DGSC à la société québécoise. Finalement, un atelier ainsi qu'un kiosque d'artéfacts du milieu carcéral ont été présentés au congrès de la Société de criminologie du Québec.

Amélioration des conditions de détention de la population carcérale

Après plusieurs années de surpopulation carcérale, les Services correctionnels du ministère ont atteint en 2019-2020 un certain équilibre entre le nombre de places disponibles et la population carcérale, notamment grâce à l'ouverture de nouveaux établissements de détention. Ceci leur a permis d'améliorer la gestion de la population carcérale sur le plan provincial par l'entremise de transferts de responsabilités fonctionnelles entre différents établissements de détention.

Ainsi, depuis 2018, la garde des personnes incarcérées de certaines régions a été revue afin de mettre fin à l'occupation triple de certaines cellules et d'améliorer les conditions de détention des personnes purgeant une peine discontinue de fin de semaine. De plus, des places en bâtiments modulaires temporaires ont pu être rendues disponibles et certains établissements de détention disposent de dortoirs réservés à cette clientèle.

La stabilisation de la clientèle carcérale favorise non seulement le maintien des liens avec les proches, mais également la continuité du processus d'évaluation, la participation aux programmes ainsi que des suivis médicaux et correctionnels, contribuant ainsi à la réinsertion sociale des personnes incarcérées.

La DGSC a également continué ses efforts pour améliorer les conditions de détention des personnes incarcérées inuites. De plus, elle a entrepris en 2019, une vaste réflexion pour se doter d'une approche correctionnelle adaptée à la clientèle féminine.

Vers une gestion des services correctionnels spécifique à la clientèle féminine

En 2018, le ministère de la Sécurité publique a choisi de s'orienter vers une approche des services correctionnels spécifique à la clientèle féminine qui lui est confiée. Les travaux de mise en œuvre sont réalisés en partenariat avec la Société Elizabeth Fry du Québec, un organisme communautaire qui vient en aide aux femmes qui ont eu ou sont à risque d'avoir des démêlés avec la justice pénale.

En 2019-2020, trois chantiers de travail ont débuté et visent :

- la détermination et la mise en œuvre de mesures d'amélioration des conditions d'incarcération des femmes et le renforcement des mécanismes pouvant favoriser une réinsertion sociale réussie;
- l'analyse et l'élaboration d'un projet de nouvelles infrastructures carcérales plus adaptées à la clientèle féminine;
- l'analyse et la priorisation des recommandations du rapport *Pour une proposition d'un modèle innovateur en matière de gestion des services correctionnels pour la clientèle féminine – Une voix différente*, pour la planification des travaux à venir.

La mise en œuvre progressive d'une gestion des services correctionnels spécifique à la clientèle féminine constitue un projet d'envergure qui a permis en 2019-2020 de donner accès à une majorité de femmes incarcérées, y compris celles purgeant une peine intermittente, à de meilleures conditions d'incarcération et à plus de programmes et de services.

Nouvel outil d'évaluation des personnes contrevenantes

Suivant l'examen en 2013 du processus d'évaluation des personnes contrevenantes condamnées à une peine en collectivité ou en détention, la DGSC a pris la décision d'élaborer un nouvel outil d'évaluation : le RBAC-PCQ (Risque, Besoins et Analyse Clinique – Personnes Contrevenantes du Québec).

Il s'agit d'un instrument novateur d'évaluation du risque de récidive et de détermination des besoins criminogènes des personnes contrevenantes qui sont confiées aux Services correctionnels du ministère.

Le RBAC-PCQ, dont le développement a été effectué en s'appuyant sur un cadre méthodologique rigoureux et avec la collaboration de plusieurs spécialistes, a été expérimenté dans le cadre d'un projet pilote et implanté en version finale en 2019.

Trois sections structurent le RBAC-PCQ : 1) le portrait sociocriminologique, 2) les besoins criminogènes et 3) le volet clinique. Les deux premières permettent d'apprécier le risque de récidive et les besoins de la personne. Le volet clinique permet, quant à lui, d'affiner le jugement des intervenants correctionnels et de personnaliser le plan d'intervention préparé à l'issue de l'évaluation. L'outil est adapté à la réalité correctionnelle québécoise. Au besoin, il pourra en outre être adapté en fonction de l'évolution de la clientèle de la DGSC.

La compétence des scientifiques du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale mise à profit

La renommée du LSJML, basée sur les compétences de ses scientifiques, n'est plus à faire. Au cours de l'exercice 2019-2020, ces derniers ont été grandement sollicités afin d'offrir de la formation sur des sujets spécifiques pour laquelle eux seuls possèdent les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires. Ainsi, l'équivalent de 77 jours-personnes de formation a été offert à ses différentes clientèles composées de l'ensemble des corps de police du Québec et du Bureau du coroner. De plus, le LSJML a accueilli 17 résidents en pathologie provenant des quatre universités offrant le programme de pathologie au Québec. Par ailleurs, dans un souci de contribuer au développement et à l'avancement du domaine des sciences judiciaires, aux niveaux provincial, national et international, les spécialistes ont effectué 54 présentations et publié 8 articles dans des revues spécialisées. Également, les avancées scientifiques ne pourraient voir le jour sans la réalisation de projets porteurs mettant à contribution différents intervenants dont le LSJML qui a participé à 21 projets de collaboration au cours de l'exercice.

Entrée en vigueur des nouvelles règles sur l'encadrement des chiens

À la suite d'incidents tragiques impliquant des chiens, l'Assemblée nationale a adopté, le 13 juin 2018, la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P38.002).

La loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien, de son propriétaire ou gardien, ainsi que des modalités les entourant.

Le règlement d'application de la loi a été édicté le 20 novembre 2019 et les municipalités en assurent la mise en œuvre depuis le 3 mars 2020. Un guide d'application du Règlement a été produit afin de contribuer à une mise en œuvre efficace de celui-ci par les municipalités.

Conformément à l'article 11 de la loi, un groupe de travail formé en octobre 2018 par la ministre de la Sécurité publique et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a été chargé de proposer des recommandations concernant l'encadrement des éleveurs de chiens afin de favoriser la protection des personnes et d'assurer la sécurité et le bien-être des chiens. Le rapport, qui recommande certaines actions que le groupe de travail juge prioritaires, a été remis en mars 2020 aux ministres.

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale

Le Programme d'appui aux actions régionales (PAAR), un programme d'aide financière relevant de la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, vise à soutenir la réalisation de projets qui permettent de favoriser la vitalité des communautés, l'attraction et le rayonnement de la Capitale-Nationale.

Deux cent trente-trois projets ont été financés au cours de l'exercice financier 2019-2020 pour un total de 18,7 M\$. À titre exceptionnel, 7 M\$ ont été alloués pour le réaménagement de l'Espace de la Capitale-Nationale, soit la place publique devant l'hôtel de ville, devant la basilique Notre-Dame de Québec et comprenant une partie de la rue Sainte-Famille. La réalisation de ce réaménagement confirmera le rôle patrimonial et identitaire des lieux et contribuera au rayonnement de la Capitale-Nationale. De plus, 2 M\$ ont été alloués au Domaine Forget de Charlevoix afin d'en assurer la notoriété sur les plans national et international.

2. LES RÉSULTATS

2.1. Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Orientation 1

Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
(1.1a) Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	(1) Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	5 %	40,5 % Cible atteinte	25
(1.1b) Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	(2) Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	30 %	69 % Cible atteinte	27
(1.2) Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres	(3) Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres (Données cumulatives à partir du 1 ^{er} avril 2019)	> 50 M\$	266,2 M\$ Cible atteinte	28
(1.3) Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité	(4) Investissement dans les initiatives et programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité (Valeur de référence : 50,4 M\$ en 2018-2019)	51 M\$	62,3 M\$ Cible atteinte	30

Orientation 2

Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
(2.1) Encourager le recours aux services en ligne	(5) Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés	20 %	24 % Cible atteinte	32
(2.2) Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale	(6) Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois produites dans les délais (Valeur de référence : 62 % en 2018-2019)	> 63,5 %	61 % Cible non atteinte	33
	(7) Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus produites dans les délais (Valeur de référence : 67 % en 2018-2019)	> 67 %	68 % Cible atteinte	35
	(8) Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués	2	2 Cible atteinte	36
	(9) Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours (Valeur de référence : 325 en 2018-2019)	2 %	Diminution de 7,7 % Cible non atteinte	37
	(10) Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention (Valeur de référence : 26 135 en 2018-2019)	10 %	20 % Cible atteinte	38

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
(2.3) Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités	(11) Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec	15 %	35 % Cible atteinte	39
	(12) Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec (Valeur de référence : 2,41 % en 2018-2019, une proportion correspondant à 359 policiers autochtones permanents)	2,48 % (370 policiers)	2,49 % (377 policiers) Cible atteinte	40
(2.4) Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés	(13) Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois	40 %	69 % Cible atteinte	41
	(14) Proportion de sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte	-	Première cible établie pour 2020-2021	42
(2.5) Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice	(15) Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparler sont opérationnels (Valeurs de référence : En 2018-2019, des systèmes sont opérationnels dans quatre des 16 établissements de détention ciblés, soit 25 %)	50 %	50 % Cible atteinte	43
	(16) Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours (Valeur de référence : 73 % en 2018-2019)	75 %	74,1 % Cible non atteinte	45

Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023⁴

Enjeu 1

Des gains durables en matière de sécurité publique

Orientation 1 : Miser sur la prévention pour une meilleure protection de la population québécoise

Objectif 1.1a

Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente

Contexte lié aux objectifs 1.1a et 1.1b :

Le ministère a élaboré au fil du temps plusieurs outils visant à améliorer les connaissances, la prévention et la préparation face aux risques de sinistres. Certains visent les citoyens, d'autres sont plus particulièrement destinés aux municipalités. Accessibles pour plusieurs sur le site Internet Quebec.ca, la population y a accès directement, tout comme les municipalités qui peuvent prendre appui sur ces outils et les relayer, en fonction de leurs besoins, auprès de leurs citoyens. Des plates-formes informatiques connexes sont aussi prévues pour certains outils à l'intention des municipalités. Des outils fournissent de l'information, d'autres sont interactifs et permettent aux municipalités d'évaluer leur état de préparation. D'autres encore fournissent des données essentielles à une préparation ou à une gestion efficace des urgences, comme des prévisions hydriques.

L'amélioration des connaissances sur les risques de catastrophes, d'incendies ou d'accidents associés aux matières dangereuses permet à chacun de développer son pouvoir d'action. Elle offre la possibilité d'agir en posant des actions concrètes et appropriées contribuant à l'atténuation de ces risques. Elle permet une meilleure préparation pour faire face aux situations dangereuses, mais donne aussi le moyen de réagir de manière appropriée devant un danger ou lors d'un sinistre, contribuant dans ce dernier cas à limiter les dommages et à faciliter le rétablissement par la suite.

Quant aux municipalités, l'amélioration de leurs connaissances relatives aux aléas naturels et aux risques de nature anthropique, ou encore à la structure de sécurité civile en place au Québec, permet à celles-ci de jouer leur rôle important dans la préservation de la sécurité de leurs citoyens, la sauvegarde de leurs infrastructures et le maintien des services essentiels rendus à la population.

Pour déterminer dans quelle mesure les outils qu'il met à la disposition de la population et des municipalités sont connus, le ministère a questionné les citoyens du Québec dans le cadre d'un sondage et il a transmis à chaque municipalité un questionnaire sur les outils développés à leur intention. Les résultats obtenus permettront au ministère d'évaluer la pertinence des actions à entreprendre en matière de communication auprès des citoyens et des municipalités.

4. Les objectifs du plan stratégique dont le résultat est applicable en partie ou en totalité au Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) sont accompagnés de la mention « Résultat applicable au PAGD 2019-2020 ».

Indicateur 1

Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition

Mesure de départ : Les résultats obtenus au sondage réalisé en mars 2020 constituent la donnée de base

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5 %	10 %	15 %	20 %
Résultats	40,5 % cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le sondage mené du 19 au 30 mars 2020 auprès de la population adulte québécoise a permis d'établir le pourcentage de citoyens déclarant connaître plus particulièrement cinq outils de sensibilisation élaborés par le ministère en matière de sécurité civile et de sécurité incendie :

- la Semaine de la prévention des incendies à 53,1 %;
- le site Internet Urgence Québec à 24,2 %;
- le système Québec en alerte à 21,6 %;
- les messages publicitaires sur la prévention des incendies à 72,3 %;
- la Trousse d'urgence à 31,3 %.

Le pourcentage moyen de citoyens déclarant connaître les outils mis à leur disposition est donc de 40,5 %, un résultat dépassant largement la cible de 5 % établie pour 2019-2020. Les résultats du sondage révèlent donc que ceux-ci sont nettement mieux connus que ce qui avait été anticipé. Le ministère entend néanmoins poursuivre ses initiatives visant à faire connaître ses outils de sensibilisation en sécurité civile et en sécurité incendie.

Les outils de sensibilisation les plus connus sont ceux concernant la prévention des incendies. Si ceux-ci résultent d'efforts du ministère axés sur une stratégie de communication pour les faire connaître, ils témoignent aussi de ceux des SSI municipaux pour faire valoir ces outils auprès de leurs citoyens et renforcer les messages de prévention. L'utilisation des médias sociaux pour la diffusion des messages publicitaires en prévention des incendies a également contribué à joindre directement un nombre important de citoyens.

Objectif 1.1b

Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente

Indicateur 2

Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition

Mesure de départ : Les résultats obtenus au sondage réalisé en mars 2020 constituent la donnée de base

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	30 %	40 %	60 %	80 %
Résultats	69 % cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Afin de déterminer la notoriété des outils mis à la disposition des municipalités, une enquête en ligne a été effectuée auprès de celles-ci. Au total, 561 des 1 108 municipalités sondées ont répondu au questionnaire transmis pour un taux de réponse de 50,5 % et une marge d'erreur de 2,9 %. L'enquête a permis de déterminer le pourcentage de municipalités déclarant connaître quatre catégories d'outils de sensibilisation élaborés par le ministère en matière de sécurité civile et de sécurité incendie. Elle a permis de constater notamment que les événements tels que la Semaine de la prévention des incendies et la Semaine de la sécurité civile sont connus à 87,7 % par les municipalités et que les outils Internet tels que Vigilance le sont à 48,3 %. L'enquête a également permis de déterminer que Québec en alerte et d'autres outils de promotion sur les réseaux sociaux, dont les capsules de prévention incendie, sont connus par 61,5 % des municipalités, tandis que les outils de référence le sont à 80,8 %.

Pour l'ensemble des outils considérés, le taux moyen de connaissance des municipalités est de 69 %, dépassant la cible établie de 30 % pour 2019-2020. Ce résultat démontre que les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie sont plutôt bien connus et que, si le ministère doit continuer ses actions pour les promouvoir, des efforts additionnels doivent être investis dans certains moyens de diffusion moins connus, comme les réseaux sociaux ou le site Données Québec.

Les résultats confirment que la Semaine de la prévention des incendies a une grande notoriété. Les efforts du ministère, axés sur une stratégie de communication et la collaboration des SSI municipaux pour faire valoir cet événement auprès de leurs citoyens, portent fruit et pourraient inspirer les actions à mettre en place pour faire connaître davantage les outils de sécurité civile. Il est aussi intéressant de voir que des outils importants pour la préparation municipale aux sinistres et leur gestion, comme la Trousse d'information pour le coordonnateur municipal de la sécurité civile et la Boîte à outils, sont connus de 80,1 % des répondants municipaux. Pour l'ensemble des outils, l'enquête a permis d'établir que plus de 80 % des répondants considèrent que les outils existants en matière de sécurité civile et de sécurité incendie couvrent de manière satisfaisante les besoins en information de leur municipalité.

En complément d'information, les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui soutiennent les municipalités dans leurs démarches de préparation en sécurité civile ont fait la promotion au cours de la

dernière année d'un outil d'autodiagnostic municipal. Cet outil a été mis à la disposition des entités municipales, petites et grandes, afin que celles-ci puissent évaluer leur état de préparation générale face aux sinistres. En date du 31 mars 2020, ce sont 1 134 entités municipales qui ont répondu au moins une fois au questionnaire sécurisé. Cet outil les guide quant aux démarches qui doivent être réalisées pour maintenir la conformité de chacune d'elles aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* (RLRQ, chapitre S2.3, r. 3) ainsi que pour bonifier leur état de préparation aux sinistres. Cet outil ne faisait pas partie des éléments de l'enquête, car le ministère possédait déjà les données sur son utilisation.

Objectif 1.2

Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres

Contexte lié à l'objectif

Au cours des dernières années, le Québec a fait face à des catastrophes naturelles et anthropiques de grande ampleur. Ces événements ont eu des répercussions sur la sécurité, les biens et la situation financière de centaines de citoyens. Les coûts de rétablissement qui leur sont associés ont privé, en outre, les citoyens du Québec de plusieurs millions de dollars qui auraient pu, autrement, être consacrés à l'amélioration des services qui leur sont rendus.

Le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) 2013-2020, dont la prolongation jusqu'en 2022 a été confirmée en 2018, permet de générer des investissements en :

- appréciation des risques, notamment par des analyses et des recherches;
- traitement des risques, par des travaux de prévention et d'atténuation;
- communication des risques.

En investissant dans la mise en œuvre de travaux visant à réduire les risques de sinistres ou à atténuer les conséquences de certains aléas afin de protéger les personnes, les biens, les infrastructures et l'environnement, le Québec contribue efficacement à augmenter sa résilience aux catastrophes.

Pour chacune des quatre années couvertes par son plan stratégique, le ministère entend augmenter de plus de 50 M\$ la valeur des biens et des infrastructures qui seront protégés contre certains aléas.

Indicateur 3

Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres

Mesure de départ : Données cumulatives à partir du 1^{er} avril 2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 50 M\$	> 100 M\$	> 150 M\$	> 200 M\$ ⁵
Résultats	266,2 M\$ ^{6,7} cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Au cours de l'année 2019-2020, cinq nouvelles ententes de financement ont été conclues avec les municipalités dans les régions administratives des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Celles-ci ont permis la mise en œuvre de travaux préventifs de stabilisation de talus, de protection des berges ainsi que le déploiement de mesures de gestion des risques en vue de l'atténuation ou de l'élimination des risques de sinistres liés aux glissements de terrain, à l'érosion et à la submersion côtières ainsi qu'aux inondations.

Dans le cadre de ces ententes, par un investissement total d'un peu plus de 18 M\$, le ministère contribue à la protection de 475 résidences et bâtiments, dont une résidence pour aînés, une école et un hôpital. De plus, ces ententes permettent de protéger 1 075 mètres de berges, 10 kilomètres de routes municipales ou provinciales ainsi que des portions de deux réseaux d'aqueduc et de deux réseaux d'égout. Lorsque les travaux prévus dans le cadre de ces ententes seront terminés, des biens et des infrastructures d'une valeur totale de 266,2 M\$ se trouveront protégés.

Au cours des sept premières années de mise en œuvre du CPS, soit depuis 2013, ce sont plus de 210 M\$ en valeurs de biens et d'infrastructures qui ont, au total, été protégés par plusieurs travaux d'atténuation de risques de sinistres. Avec les cinq ententes ratifiées au cours de l'année 2019-2020, des biens et des infrastructures additionnels d'une valeur de 266,2 M\$ seront protégés contre les risques de sinistres. Ce résultat permet de conclure non seulement à l'atteinte de la cible annuelle de 50 M\$ pour 2019-2020, mais également à celle de la cible fixée pour la dernière année du Plan stratégique 2019-2023 de l'organisation.

À ce sujet, il faut savoir que la signature d'ententes de financement dépend de plusieurs éléments, dont les priorités et les décisions des autorités municipales, partenaires dans les projets. Les ententes de financement étant signées pour une durée de trois ans, il est possible qu'au cours d'une année en particulier un plus grand nombre d'ententes soient conclues, expliquant que davantage de résidences et d'infrastructures municipales soient protégées par les travaux préventifs, et donc que la valeur en nouveaux biens et en nouvelles infrastructures protégés puisse varier de manière importante d'une année à l'autre.

5. Considérant que le CPS vient à échéance avant la fin de la période couverte par le plan stratégique, la cible établie pourrait faire l'objet d'une révision.

6. Le résultat pour l'année 2019-2020 est plus important que prévu puisqu'un grand nombre d'ententes ont été conclues au cours de l'année, lesquelles permettent la réalisation de plusieurs travaux visant à atténuer les risques de catastrophes aux endroits concernés, et donc de protéger une plus grande valeur en bâtiments et en infrastructures en raison de leur grand nombre.

7. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 :

« L'investissement soutenu dans le développement des connaissances sur les risques de sinistres et la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres. »

« La poursuite de la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile. »

Objectif 1.3

Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité

Contexte lié à l'objectif :

Le ministère s'est donné pour objectif de soutenir la prévention et la lutte contre la criminalité au Québec. Le ministère agit donc en amont sur les causes des problèmes de sécurité et soutient la réalisation d'actions répressives pour réduire l'occurrence de certains phénomènes criminels ou en prévenir l'aggravation. La réalisation de cet objectif passe par des investissements importants dans plusieurs initiatives (projets, actions concertées ou autres interventions analogues) et programmes concernant la prévention de la criminalité et le renforcement de la lutte contre certains phénomènes criminels au Québec. En 2018-2019, c'est 50,4 M\$ qui ont été consentis à la prévention et à la lutte contre le crime et un peu plus de 650 000 \$ pour la prévention de la radicalisation menant à la violence. L'objectif du ministère, pour 2019-2020, était de maintenir ce même niveau d'engagement, voire de le dépasser.

Indicateur 4

Investissement dans les initiatives et programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité

Mesure de départ : 50,4 M\$

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	51 M\$	≥ 2019-2020	≥ 2020-2021	≥ 2021-2022
Résultats	62,3 M\$ ⁸ cible atteinte			

8. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 :

- « La poursuite des actions découlant de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles ou visant, de manière générale, à contrer la violence faite aux femmes. »
- « La poursuite de la mise en œuvre d'un nouveau régime d'encadrement en réponse à la légalisation du cannabis. »
- « La lutte contre le crime organisé en collaboration avec différents partenaires. »
- « La participation aux efforts de lutte contre la corruption. »
- « La participation aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation. »
- « Le maintien d'une offre de mesures et de programmes préventifs et dissuasifs de lutte contre le crime. »

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, un total de 62,3 M\$ a été investi par le ministère dans des initiatives et des programmes de prévention et de lutte contre la criminalité.

En matière de prévention de la criminalité, le programme Prévention jeunesse et le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité ont été renouvelés. Pour leur part, le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité et le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes, ce dernier offrant du soutien à des projets de prévention et d'intervention liés à l'exploitation sexuelle émanant de communautés ou d'organismes autochtones, ont été maintenus.

En matière de prévention et de lutte contre la radicalisation menant à la violence, le ministère a signé une nouvelle entente financière avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour les années 2019-2020 à 2021-2022. D'autre part, il a poursuivi ses engagements auprès de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents.

Sur le plan de la lutte contre la criminalité, le ministère a coordonné et soutenu divers programmes et les initiatives suivantes : Actions concertées contre les crimes économiques et financiers, Actions concertées pour contrer les économies souterraines : ACCES Cannabis, ACCES Tabac et ACCES Alcool. Il a contribué au renforcement de l'action gouvernementale de lutte contre la fraude envers l'État en soutenant le déploiement, à la Sûreté du Québec, d'une équipe chargée de coordonner les enquêtes avec les ministères et organismes concernés. De plus, il a soutenu l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et la structure de coordination québécoise, qui ont pour mandat de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle qui opèrent sur une base interrégionale, interprovinciale et internationale.

Finalement, le ministère a conclu une entente avec le gouvernement du Canada, en vertu du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, afin de mettre en œuvre un plan d'action qui s'échelonnera sur les années 2019 à 2023.

Enjeu 2

Des services qui reflètent les valeurs et les attentes de la société québécoise

Orientation 2 : Mieux servir en modernisant et en simplifiant les services

Objectif 2.1

Encourager le recours aux services en ligne⁹

Contexte lié à l'objectif :

Le ministère a mis en place un formulaire électronique afin de permettre aux sinistrés, soit les propriétaires de résidences, d'effectuer leur réclamation en ligne au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

Indicateur 5

Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés

Mesure de départ : L'application permettant à un sinistré de procéder à l'ouverture de son dossier de réclamation en ligne n'a été offerte qu'en avril 2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	20 %	25 %	35 %	50 %
Résultats	24 % ¹⁰ cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, sur les 6 479 réclamations reçues de particuliers, 1 555 l'ont été par le biais de l'application de prestation électronique de services, soit 24 %. Bien que la cible ait été atteinte, le ministère poursuit ses efforts afin de promouvoir cette application en ligne pour que les sinistrés utilisent en priorité cette façon de faire pour produire leur réclamation. De plus, des améliorations sont prévues pour permettre son utilisation aux clientèles autres que les propriétaires de résidences privées.

9. La prestation électronique de services est disponible pour les locataires et les propriétaires d'une résidence touchée par une inondation.

10. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « La mise à jour des façons de faire lors des sinistres, notamment en matière d'aide financière. »

Objectif 2.2

Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Contexte lié à l'objectif :

La réinsertion sociale est au cœur du mandat du ministère et des services correctionnels. Depuis plusieurs années, ceux-ci travaillent à la modernisation des services offerts aux personnes qui leur sont confiées.

Depuis toujours, mais plus particulièrement depuis l'implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec, (RLRQ, S-40.1), ci-après appelée LSCQ, en 2007, l'évaluation des personnes contrevenantes constitue une priorité pour les Services correctionnels. Il est nécessaire de procéder à ces évaluations dans les meilleurs délais afin de déterminer le besoin des personnes en matière d'aide, de services, de programmes et d'encadrement, et ce, en mesurant leur potentiel de réinsertion sociale et le niveau de risque de récidive qu'elles représentent. Cette prise en charge se traduit principalement par l'élaboration d'un plan d'intervention détaillé, ainsi que par l'accès aux différentes mesures d'élargissement prévues par la LSCQ, le cas échéant.

Différents travaux ont été menés relativement au processus d'évaluation des personnes contrevenantes et ont engendré la modification de certains formulaires et des délais impartis.

Ainsi, en 2019-2020, la DGSC a déployé un nouvel outil d'évaluation standardisé pour les personnes condamnées à une peine de six mois et plus, qui permet de déterminer les besoins criminogènes et le niveau de risque de récidive de la personne. De plus, afin d'appuyer les personnes contrevenantes dans leur processus de réinsertion sociale, les services correctionnels s'assurent d'offrir différents programmes et mesures d'accompagnement dont certains sont adaptés à des clientèles particulières telles que les personnes autochtones, la clientèle féminine ou encore les personnes non conscientisées à l'égard des conséquences de leur comportement. D'autres projets ont également permis une meilleure répartition de la clientèle et ainsi contribué à une diminution des transferts effectués entre établissements de détention.

Indicateur 6

Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois produites dans les délais

Mesure de départ : 62 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 63,5 %	> 65 %	> 66,5 %	> 68 %
Résultats	61 % ¹¹ cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

D'importants efforts sont déployés afin de procéder aux évaluations dans le respect des normes que se sont données les services correctionnels.

En 2019-2020, 61 % des 2 834 évaluations effectuées ont été produites dans le respect des délais relativement aux sentences de moins de six mois, pour les peines à purger dans la communauté comme en milieu carcéral. Comparativement à l'année précédente, cette légère baisse s'explique en partie par les modifications des méthodes d'enregistrement et de compilation des données relatives aux évaluations produites pour la clientèle concernée.

À cet égard, d'ailleurs, les changements apportés depuis 2018, tels que la révision des formulaires utilisés et la modification des délais, des clientèles visées et des méthodes d'enregistrement des évaluations produites, témoignent des efforts de la DGSC pour atteindre les objectifs fixés et s'inscrivent dans une perspective d'amélioration continue.

11. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « L'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, de services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie. »

Objectif 2.2 (suite)

Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 7

Proportion des évaluations des personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus produites dans les délais

Mesure de départ : 67 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	> 67 %	> 69 %	> 71 %	> 73 %
Résultats	68 % ¹² cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Au cours de l'année 2019-2020, une hausse de 1 % de la proportion des évaluations concernant les personnes contrevenantes purgeant une peine de six mois et plus produites est constatée, et ce, tant pour le milieu ouvert que pour le milieu fermé. Plus précisément, ce sont 68 % des 10 894 évaluations réalisées qui ont été produites dans le respect des délais comparativement à 67 % en 2018-2019.

L'atteinte de l'objectif est attribuable en partie à une baisse de la population carcérale ainsi qu'au fait que des postes vacants de professionnels ont été pourvus au sein des réseaux correctionnels depuis 2018.

De même, les changements des deux dernières années, dont une révision des formulaires d'évaluation et la modification des délais, des clientèles visées et des méthodes d'enregistrement des évaluations produites, témoignent des efforts de la DGSC pour atteindre les objectifs fixés.

12. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « L'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, de services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie. »

Objectif 2.2 (suite)

Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 8

Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués¹³

Mesure de départ : s.o.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2	4	6	8
Résultats	2 ¹⁴ cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les établissements de détention offrent à la clientèle incarcérée différentes mesures d'accompagnement visant à contribuer au succès de leur réinsertion sociale. Dans ce contexte, le ministère pose des actions visant à répondre aux besoins particuliers de certaines clientèles que sont les femmes et les personnes autochtones. Deux des programmes offerts répondant à la clientèle féminine ainsi qu'à la clientèle autochtone ont été retenus pour un exercice volontaire d'autoévaluation des apprentissages par les participants. Ces activités se sont tenues à l'hiver 2019-2020.

Le programme Sensibilisation à la prévention de la rechute en toxicomanie offert par la Société Elizabeth Fry répond spécifiquement aux besoins de la clientèle féminine en matière de consommation problématique de substances. Il est proposé aux femmes incarcérées à l'Établissement de détention Leclerc de Laval et à l'Établissement de détention de Québec – secteur féminin. Il s'agit d'un programme de groupe pouvant recevoir douze participantes qui comprend dix heures d'ateliers.

Quant au programme Qullik - Healthy Relationship, offert par la Société Makivik, il aborde le développement de saines relations interpersonnelles selon une approche culturellement adaptée à la clientèle inuite. Il est conçu pour les personnes inuites incarcérées à l'Établissement de détention de Saint-Jérôme. Il s'agit d'un programme de groupe pouvant recevoir huit à dix participants offert en dix séances couvrant une période de dix semaines.

La réalisation annuelle de deux exercices d'autoévaluation des apprentissages vise à permettre la bonification des programmes évalués. Deux autres programmes seront visés par un exercice similaire en 2020-2021.

13. Les apprentissages seront évalués par sondage auprès des personnes contrevenantes, avec la participation du milieu de la recherche. Un programme pour chacune des clientèles particulières sera évalué chaque année. Au total, huit programmes seront évalués durant la période couverte par le plan stratégique.

14. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « L'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, de services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie. »

Objectif 2.2 (suite)

Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 9

Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours

Mesure de départ : 325 en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2 %	4 %	6 %	8 %
Résultats	Diminution de 7,7 % ¹⁵ cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La LSCQ prévoit « l'élaboration et l'offre de programmes et de services encourageant les personnes contrevenantes à prendre conscience des conséquences de leur comportement et à amorcer un cheminement personnel axé sur le développement du sens des responsabilités ». Implanté dans les établissements de détention en 2007, le programme Parcours est, depuis, offert aux clientèles contrevenantes montrant une faible réceptivité à l'intervention et présentant un niveau de risque élevé ou significatif de récidive.

Les objectifs du programme sont de développer chez la personne contrevenante la reconnaissance des conséquences de ses actes, l'établissement de certains facteurs relatifs à sa délinquance et la prise en considération de moyens socialement acceptables pour répondre à ses besoins. Le programme vise à diminuer le risque de récidive des personnes contrevenantes et à favoriser leur réinsertion sociale.

En 2019-2020, 300 personnes incarcérées ont pu participer au programme, ce qui signifie que 90,4 % de la cible prévue a pu être atteinte. Cela représente un écart de 7,7 % avec la mesure de départ. En raison de la pandémie de la COVID-19 et des règles de distanciation sociale, certaines formations planifiées n'ont pu avoir lieu. En effet, certains groupes dont les sessions étaient prévues entre le 15 et le 31 mars 2020 n'ont pas pu participer au programme.

Le programme Parcours demeure une priorité des services correctionnels. L'évaluation de ce programme, finalisée en 2020-2021, permettra d'améliorer sa prestation dans le futur.

15. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « L'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, de services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie. »

Objectif 2.2 (suite)

Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale

Indicateur 10

Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention

Mesure de départ : 26 135 en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	12 %	13 %	14 %
Résultats	Diminution de 20 % ¹⁶ cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Diverses dispositions ont été mises en place au cours des dernières années afin d'améliorer la répartition de la population carcérale au Québec. Celles-ci ont eu pour effet notamment de réduire le nombre de transferts effectués entre les établissements de détention.

De nombreuses situations peuvent justifier le transfert d'une personne incarcérée à un autre établissement : des raisons de sécurité, les besoins de comparution, l'obtention de soins, un examen médical, etc.

En 2018-2019, de manière générale, tous motifs confondus, une baisse de 13,6 % des transferts avait été constatée comparativement à 2017-2018.

Pour l'année 2019-2020, 20 867 transferts ont été effectués, ce qui équivaut à une baisse de plus de 20 % par rapport à l'année précédente.

Cette diminution pour la seconde année consécutive s'explique par une baisse de 31,7 % en 2018-2019 et de 36,1 % en 2019-2020 du nombre de transferts effectués en raison de la surpopulation carcérale, mais aussi par des changements dans la répartition de la responsabilité de certains palais de justice et par la détention de proximité. Cette baisse est également attribuable à l'ouverture de nouveaux établissements de même qu'à une diminution de 3 % de la population moyenne quotidienne carcérale depuis 2018-2019.

D'autres dispositions sont mises en œuvre afin de réduire les transferts des personnes contrevenantes, notamment le déploiement graduel de la comparution par visioconférence des personnes incarcérées à partir de l'établissement de détention.

16. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « Le renforcement des activités visant à procurer l'assurance que les normes sont respectées et que les meilleures pratiques sont intégrées dans les façons de faire au sein des corps de police, des services correctionnels et des centres d'urgence 9-1-1. »

Objectif 2.3

Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités

Contexte lié à l'objectif :

La ministre, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé le 18 décembre 2019, le document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*. Ce document propose un état des lieux qui servira de point de départ et de base commune pour une réflexion sur la réalité policière québécoise.

Indicateur 11

Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec

Mesure de départ : s.o.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	15 %	50 %	85 %	100 %
Résultats	35 % ¹⁷ cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La ministre a créé le Comité consultatif sur la réalité policière. Constitué de cinq membres, le comité a pour mandat de conduire l'exercice de réflexion et de proposer à la ministre des pistes d'action visant à parfaire le modèle de la police au Québec. Un secrétariat, pour soutenir le comité, a été mis sur pied par le ministère.

Le comité a amorcé ses travaux. Cependant, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les méthodes de consultation et les échéances des travaux seront revues.

17. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « Le renforcement des activités visant à procurer l'assurance que les normes sont respectées et que les meilleures pratiques sont intégrées dans les façons de faire au sein des corps de police, des services correctionnels et des centres d'urgence 9-1-1. »

Objectif 2.3 (suite)

Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités

Indicateur 12

Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec

Mesure de départ : 2,41 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,48 %	2,54 %	2,61 %	2,68 %
Résultats	2,49 % ¹⁸ cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, la proportion de policiers d'origine autochtone dans les corps policiers du Québec est de 2,49 %. La cible prévue a donc été légèrement dépassée.

Ces données proviennent du *Questionnaire sur l'administration des activités policières* dont la version 2019 a été transmise aux corps de police en janvier dernier.

18. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « Le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes. »

Objectif 2.4

Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés

Contexte lié à l'objectif :

À la suite des inondations importantes du printemps 2017, le ministère a été interpellé sur les délais importants du traitement des dossiers d'assistance financière. Le ministère a donc reçu le mandat de modifier le programme général d'aide financière alors en vigueur. Cette révision avait comme objectif, entre autres, de répondre plus rapidement aux besoins des sinistrés en facilitant l'analyse des réclamations et en accélérant le délai de traitement. De plus, il était important de permettre aux sinistrés de connaître d'avance les montants auxquels ils ont droit et de s'assurer que les sommes leur sont versées de façon diligente. Le 10 avril 2019, un nouveau programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents a été établi par le gouvernement.

Indicateur 13

Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois

Mesure de départ : Le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents a été mis en place le 10 avril 2019. Auparavant, les sinistrés avaient un an pour transmettre toutes leurs pièces justificatives.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	40 %	60 %	70 %	75 %
Résultats	69 % ¹⁹ cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le nouveau Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents a été établi par le gouvernement en avril 2019, peu de temps avant les importantes inondations printanières qui ont touché un grand nombre de municipalités du Québec et donné lieu à quelque 7 500 demandes d'assistance financière. La mise en place du nouveau programme a permis des améliorations dans les processus en place et le ministère a été en mesure de traiter 69 % des nouveaux dossiers dans un délai de moins de six mois. Le ministère travaille à diminuer le temps de traitement des réclamations afin que les sinistrés puissent, après les événements, reprendre rapidement le cours normal de leur vie.

19. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « La mise à jour des façons de faire lors des sinistres, notamment en matière d'aide financière. »

Objectif 2.4 (suite)

Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés

Indicateur 14

Proportion de sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte

Mesure de départ : Un sondage effectué en mars 2019 auprès de sinistrés confirmait que 90 % de ceux-ci se déclaraient satisfaits du programme

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-	>80 %	-	>85 %
Résultats	S.O.			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, aucun sondage spécifique n'a été effectué auprès des sinistrés, en raison de la nouveauté du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents. En effet, les modifications découlant de ce programme ont nécessité une adaptation des façons de faire des employés dans le traitement des réclamations. Afin de mesurer l'effet sur la qualité de ce traitement et, du même coup, sur la satisfaction des sinistrés quant à l'aide offerte, un sondage sera effectué en 2020-2021. Cela permettra au ministère d'évaluer les résultats des importantes modifications apportées au programme général d'aide à l'intention des sinistrés et d'ainsi poursuivre sa démarche d'amélioration continue dans l'optique d'offrir un service de qualité aux citoyens.

Objectif 2.5

Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

Contexte lié à l'objectif :

Afin d'offrir un service et un soutien efficaces à l'administration de la justice, le ministère s'est investi dans différents projets de modernisation des services de justice dont la mise en place de la visiocomparution à partir des établissements de détention.

Indicateur 15

Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparler sont opérationnels

Mesure de départ : En 2018-2019, des systèmes sont opérationnels dans quatre des 16 établissements de détention ciblés, soit 25 %

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50 %	75 %	80 %	100 %
Résultats	50 % (8 sur 16 ED) ²⁰ cible atteinte			

20. Résultat applicable au PAGD 2019-2020 : « La contribution à la réduction des délais de justice par la mise à la disposition des intervenants du système judiciaire de services de visiocomparution et par l'amélioration des services d'évaluation et de transport des détenus. »

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le MJQ, en collaboration avec certains de ses partenaires, a recours depuis 2012 à un système de visioconférence lui permettant d'optimiser les activités de comparution des personnes en détention préventive. Une personne peut ainsi comparaître à distance, sans avoir à quitter l'établissement de détention qui en assure la garde.

Depuis 2016, les équipements nécessaires à la visiocomparution ont été installés de façon permanente principalement dans les établissements de détention de Montréal, de Rivière-des-Prairies, Leclerc de Laval et de Hull. Également, plusieurs dispositifs de visioparloirs ont été mis à la disposition des avocats afin de permettre des rencontres à distance avec leurs clients.

En 2019-2020, les projets de comparution à distance en collaboration avec le MJQ ont démarré pour les établissements de Sorel-Tracy, d'Amos et de Roberval. Quant à l'Établissement de détention de Sept-Îles, tous les équipements nécessaires étaient installés et prêts à être utilisés pour avril 2020.

Ainsi, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 30 dispositifs de visioparloirs et de visiocomparution ont été mis en fonction et plus de 9 000 visiocomparutions (inscrites au système des dossiers administratifs des personnes confiées aux services correctionnels) ont été effectuées à partir des établissements de détention provinciaux. Toutes les installations fonctionnent de manière satisfaisante et la réponse des intervenants judiciaires est favorable à cette nouvelle façon de faire. Les résultats obtenus dépassent largement les attentes.

Ces systèmes sont appelés à être de plus en plus utilisés et ouvrent la voie à une nouvelle façon d'assurer l'accès au système de justice.

Il est à noter que, dans le contexte de la pandémie, près d'une trentaine de dispositifs temporaires ont été ajoutés dans les établissements de détention du Québec. Ainsi, tous possèdent soit des équipements permanents, soit des équipements temporaires leur permettant de procéder à des comparutions d'urgence à distance.

Objectif 2.5 (suite)

Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice

Indicateur 16

Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours

Mesure de départ : 73 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	76 %	77 %	78 %
Résultats	74,1 % cible non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Bien que le LSJML ait été en mesure d'augmenter le pourcentage d'expertises réalisées dans un délai de 90 jours, passant de 73 % en 2018-2019 à 74,1 % en 2019-2020, la cible de 75 % n'a pu être atteinte en raison de différents facteurs. Ainsi, 15 515 dossiers ont été reçus pour expertise au cours de 2019-2020 comparativement à 13 086 en 2018-2019, représentant une hausse de 18,6 %. De plus, le nombre de dossiers d'agression sexuelle reçus pour expertise a subi une nouvelle hausse de 8 % en 2019-2020, portant celle-ci à 39 % depuis les cinq dernières années. Enfin, en raison de la pandémie, du confinement exigé et de la réorganisation des opérations nécessaires, le traitement de certains dossiers a dû être reporté.

Action envisagée au PAGD 2019-2020 en lien avec l'orientation 1 : La poursuite des opérations du Service d'immatriculation des armes à feu et de la prise d'inventaire des armes à feu à inscrire

Malgré une campagne de communication soutenue et le délai de grâce d'un an accordé par la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* (RLRQ, c. 1-0.0), une hausse notable des demandes d'immatriculation a été observée en janvier 2019, faisant en sorte qu'un important inventaire de demandes était en attente de traitement au 1^{er} avril 2019.

Le SIAF a poursuivi ses opérations en 2019-2020, lesquelles consistent principalement à traiter les demandes d'immatriculation des armes à feu sans restriction et les avis de transfert de propriété des particuliers et des entreprises. Au 31 mars 2020, près de 1,2 M d'armes à feu sans restriction étaient inscrites au fichier d'immatriculation des armes à feu, ce qui représente 98,1 % de l'atteinte de la cible initiale. Des modifications législatives et réglementaires visant à éliminer certains irritants ont par ailleurs été apportées en 2019-2020. L'objectif ultime de fournir des renseignements utiles aux policiers pour rendre leurs interventions plus efficaces et sécuritaires est en voie d'être pleinement atteint.

Action envisagée au PAGD 2019-2020 en lien avec l'orientation 1 : L'analyse, l'appréciation et le suivi des situations pouvant constituer une menace à l'égard de la sécurité de l'État

Le Centre de gestion de l'information de sécurité procède à l'acquisition, à l'analyse, à la production et à la diffusion du renseignement nécessaire à l'accomplissement de son mandat relatif à la sécurité de l'État.

Deux actions ont été réalisées : une première en matière de veille et une seconde en matière de diffusion d'information. Ces actions ont été menées en continu par le Centre de gestion de l'information de sécurité. Ces activités contribuent notamment à soutenir les opérations du ministère en matière de sécurité dans les palais de justice et de protection des personnalités.

Action envisagée au PAGD 2019-2020 en lien avec l'orientation 1 : La participation au Plan gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Le ministère est responsable de 12 des 110 mesures du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, lancé par le gouvernement du Québec en juin 2017. Le ministère collabore également à plusieurs autres mesures s'orientant sur l'amélioration des services, la promotion des cultures et des langues, le développement du pouvoir d'agir des personnes ainsi que la concertation et la recherche.

Toutes les mesures dont le ministère est responsable sont en cours de réalisation et des étapes importantes ont été franchies dans la mise en œuvre de certaines d'entre elles au cours de l'année 2019-2020 :

- la conclusion de quatre ententes avec des intervenants locaux, dans le cadre du programme de prévention en matière d'exploitation sexuelle;
- la conclusion de quatre ententes avec des organisations autochtones pour offrir des services d'accompagnement adaptés aux clientèles autochtones détenues;
- la tenue de sessions de sensibilisation aux réalités autochtones pour les policiers allochtones et d'échange sur la référence policière aux centres d'aide aux victimes d'actes criminels pour tous les policiers à travers le Québec;
- la dotation de trois postes supplémentaires d'agent de liaison autochtone en milieu urbain pour les villes de Joliette, de Roberval et de Sept-Îles;
- le recensement des pratiques, de l'expertise et des modalités d'intervention entre les corps de police autochtones en matière d'agression sexuelle;
- le démarrage d'un projet de recherche en milieu carcéral visant une meilleure compréhension des processus de réhabilitation et de guérison des personnes autochtones incarcérées.

Action envisagée au PAGD 2019-2020 en lien avec l'orientation 2 : Le soutien à la formation des pompiers et la poursuite des autres mesures contribuant à accroître la sécurité incendie

Au Québec, la majorité des municipalités dépendent des pompiers volontaires et à temps partiel pour assurer la sécurité de leur population. En 2014, le ministère a mis en place le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, ci-après « le programme ». Le programme, d'une durée de cinq ans pour un investissement total de 19,5 M\$, visait principalement à apporter aux organisations municipales admissibles une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement en situation d'urgence sur le territoire dont ils ont la responsabilité. Il répondait également à une demande du milieu municipal d'apporter une aide financière aux organisations municipales qui emploient des pompiers volontaires ou à temps partiel, et ce, afin de les soutenir dans le financement des formations exigées pour leurs pompiers par le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (RLRQ, chapitre S-3.4, r. 1). Le programme se terminait le 31 mars 2019 et, en raison des effets positifs qu'il a obtenus auprès des SSI, le milieu municipal et de l'incendie a demandé qu'il soit reconduit.

Ainsi, en 2019-2020, le ministère a renouvelé ce Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. D'une durée de trois ans et doté d'un budget annuel de 4 M\$, il vise à fournir une aide financière aux organisations municipales qui emploient des pompiers volontaires ou à temps partiel au sein de leur SSI. Des ajustements aux modalités d'admissibilité et aux règles d'application y ont été apportés pour le rendre plus accessible aux organisations en sécurité incendie.

2.2. Déclaration de services aux citoyens

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Engagement 1 Accessibilité des services	Moyens variés	S.O.	-	-	-
	Mesures pour adapter nos services aux besoins des personnes handicapées	S.O.	-	-	-
Engagement 2 Courtoisie	Vous servir avec respect et diligence	S.O.	-	-	-
	Être à votre écoute	S.O.	-	-	-
Engagement 3 Accompagnement	Diriger votre demande	S.O.	-	-	-
	Vous soutenir avec compétence	S.O.	-	-	-
	Maintenir la clarté et la simplicité dans les démarches	S.O.	-	-	-

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Engagement 4 Envers les personnes prévenues et contrevenantes	Procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées et à la réalisation d'un plan d'intervention correctionnel pour chacune d'elles	En détention : Évaluations sommaires (peines de moins de 6 mois et personnes prévenues de 21 jours et plus)	2 235 (87,2 %)	2 428 (87 %)	3 682 (82 %)
		Évaluations (peines de 6 mois et plus)	2 718 (98 %)	3 139 (98 %)	3 523 (95 %)
		En communauté : Évaluations sommaires (peines de moins de 6 mois)	222 (82,2 %)	224 (83 %)	208 (76 %)
		Évaluations (peines de 6 mois et plus)	7 110 (87,6 %)	7 734 (88 %)	8 177 (87 %)
Engagement 5 Envers les sinistrés – citoyens, entreprises, municipalités et MRC	Confirmation d'ouverture de dossier	3 jours ouvrables	85 %	74 %	n.d.
	Traitement final du dossier une fois les obligations remplies	90 jours	n.d.	n.d.	89,6 %
Engagement 6 Plaintes reçues par le responsable des relations avec le citoyen	Accusé de réception	3 jours ouvrables	88 %	86 %	81 %
	Délai de traitement d'une plainte	20 jours ouvrables ou moins	79 %	82 %	83 %
	Délai moyen	n.d.	14 jours	11,7 jours	11,3 jours

Engagement 1

Accessibilité des services

La DSC du ministère est publiée sur le site Internet Québec.ca²¹. Conformément à cet engagement, plusieurs façons de communiquer avec le ministère y sont proposées.

Les clientèles du ministère communiquent avec lui de deux manières principalement : par téléphone et par courriel.

Concernant l'accès aux services par téléphone, il a été assuré par un préposé aux renseignements généraux, les jours ouvrables, selon les plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec. La ligne téléphonique permettant aux citoyens d'obtenir des renseignements généraux a été utilisée à 10 398 reprises en 2019-2020, ce qui diffère peu des chiffres de 2018-2019. Le préposé aux renseignements ou le responsable des relations avec les citoyens ont répondu immédiatement à 67 % des appels. Les personnes qui n'ont pas reçu de réponse immédiate ont été dirigées vers une boîte vocale et leur appel a fait l'objet d'un suivi la journée même ou la journée ouvrable suivante.

Quant aux internautes, ils peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par le biais d'un formulaire accessible sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis pour chacune des demandes. Pour l'année 2019-2020, le nombre de demandes traitées s'est élevé à 876.

Par ailleurs, toutes les mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 ont fait l'objet d'un suivi au 31 mars 2020, lequel sera publié, concurremment au plan 2020-2021, à l'automne 2020.

Enfin, en ce qui concerne les appels téléphoniques faits à la Direction du rétablissement, leur nombre s'élève à 86 845 comparativement à 49 988 l'année précédente, en raison du nombre important de réclamations reçues pour les inondations printanières de 2019.

Engagements 2 et 3

Courtoisie et accompagnement

La performance en matière d'accueil et de comportement du personnel est calculée en fonction de l'ensemble des plaintes adressées à la personne responsable des relations avec les citoyens. En 2019-2020, 14 des plaintes reçues concernaient la conduite du personnel du ministère²². Chacune des plaintes a fait l'objet d'un suivi diligent auprès de la direction concernée.

21. <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/declaration-de-services-aux-citoyens/>

22. Cet examen exclut les plaintes provenant de personnes incarcérées, lesquelles font l'objet d'un suivi par le biais d'un système distinct, et les plaintes relevant de la compétence du Commissaire à la déontologie policière.

Engagement 4

Envers les personnes prévenues et contrevenantes

La LSCQ prévoit l'obligation d'évaluer toutes les personnes qui sont confiées aux services correctionnels du ministère. À partir des résultats de l'évaluation, un plan d'intervention individuel et détaillé est élaboré pour chaque personne, en vue de favoriser son éventuelle réinsertion dans la société, à titre de citoyen respectueux des lois.

En 2019, la DGSC a implanté dans l'ensemble de son réseau un nouvel outil d'évaluation visant à établir le portrait sociocriminologique et les besoins criminogènes du contrevenant ainsi qu'à tracer le portrait clinique de ce dernier. En effet, le RBAC-PCQ est un outil d'évaluation permettant de structurer le jugement professionnel. Les différents indices calculés à l'aide de cet outil visent à structurer et à standardiser l'évaluation des personnes contrevenantes afin de déterminer le niveau d'encadrement requis ainsi que les besoins criminogènes associés à l'agir délictuel.

La performance du ministère en matière d'évaluation des personnes condamnées en 2019-2020 se compare à celle de 2018-2019.

Cette stabilité témoigne de la priorité accordée par la DGSC aux évaluations, dans un contexte où plusieurs changements ont été apportés aux outils d'évaluation, ainsi qu'au système d'information permettant d'effectuer le suivi des personnes évaluées. Les changements, entrepris dans une perspective d'amélioration continue des façons de faire du ministère, visaient à mieux répondre aux besoins des clientèles des Services correctionnels.

La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels

Lorsqu'une victime d'acte criminel fait une demande de renseignements auprès du ministère, un suivi est assuré en fonction des temps définis dans la LSCQ, soit au sixième, au tiers et aux deux tiers de la peine d'incarcération. À titre d'exemple, la victime sera informée de la date d'admissibilité d'une personne contrevenante à une permission de sortir à des fins de réinsertion sociale. Les périodes d'incarcération étant différentes d'une personne à une autre, les temps établis par la loi varient en conséquence.

En ce qui concerne la communication des renseignements aux victimes d'actes criminels, le dépliant *Vous avez été victime d'un acte criminel? Vous avez des droits!* ainsi que le formulaire Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements se trouvent sur le site Internet du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en version papier. Les représentations écrites des victimes sont prises en compte notamment lors du processus d'évaluation de la personne contrevenante.

Pour toute information complémentaire, le ministère met à la disposition des victimes d'actes criminels une ligne téléphonique sans frais et des intervenants sont présents pour répondre aux appels les jours ouvrables de 8 h 30 à 16 h 30. En dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message dans la boîte vocale et un suivi est effectué dans un délai d'un jour ouvrable, et ce, en fonction des démarches préalables à effectuer.

En 2019-2020, le ministère a effectué 444 communications téléphoniques auprès de victimes d'actes criminels ou de leurs représentants et il a répondu à 524 demandes de renseignements ou représentations écrites.

Engagement 5

Envers les sinistrés – citoyens, entreprises, municipalités et MRC

Au cours de l'année 2019-2020, 7 943 réclamations d'aide financière ont été reçues par le ministère. Dans 85 % des cas, la lettre confirmant l'ouverture de la réclamation a été transmise à l'intérieur du délai prévu de trois jours ouvrables.

En 2019-2020, 6 634 dossiers d'assistance financière ont été fermés. De ce nombre, 690 (10,4 %) étaient non admissibles aux différents programmes d'aide financière en vigueur ou ont mené à un désistement de la part de la clientèle. Pour les 5 944 dossiers restants, pour lesquels un paiement final a été effectué, le ministère n'est pas en mesure de calculer le nombre de ceux qui ont été fermés dans le délai prévu à la DSC.

Engagement 6

Plaintes reçues par le responsable des relations avec le citoyen

Plaintes au regard des employés et des services du ministère

Au cours de l'année 2019-2020, le ministère a reçu 86 plaintes au regard des engagements communiqués dans sa DSC, comparativement à 190 en 2017-2018 et à 191 en 2018-2019. Parmi ces plaintes, trois étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2019.

En réduisant substantiellement, pour les locataires et les particuliers propriétaires d'une résidence touchée par un sinistre, les délais de traitement des dossiers de réclamation et les besoins de suivi, ainsi qu'en facilitant les démarches des sinistrés, l'adoption du nouveau programme général d'indemnisation et d'aide financière en cas de sinistre explique cette diminution marquée du nombre de plaintes.

Aux plaintes formelles visant les employés, les programmes ou les services du ministère s'ajoutent 267 demandes de différentes natures formulées par des citoyens. De ce nombre, 38 concernaient la conduite de policiers, 134 demandaient une intervention dans leur situation personnelle ou constituaient des demandes de soutien de la part de personnes en difficulté et 47 étaient des commentaires, des demandes de renseignements ou d'autres types de requêtes. Sept demandes ont fait l'objet d'une référence à d'autres organismes relevant de la ministre de la Sécurité publique, notamment au Commissaire à la déontologie policière. Enfin, 33 plaintes ont été jugées irrecevables.

Par ailleurs, cinq demandes ont été reçues en provenance de personnes incarcérées qui se sont adressées à la responsable ministérielle des relations avec les citoyens.

Plaintes au regard des services correctionnels

Les plaintes du réseau correctionnel du ministère sont régies par l'instruction provinciale « Systèmes de traitement des plaintes des personnes prévenues ou contrevenantes ». Cette instruction a pour objet d'élaborer et d'uniformiser des mécanismes permettant d'assurer un traitement prompt et équitable des plaintes, tout en responsabilisant et en renseignant les membres du personnel par rapport à la démarche à suivre. À titre d'ombudsman des services correctionnels, c'est le Protecteur du citoyen qui assure, selon le cas, le suivi des plaintes en provenance de personnes incarcérées.

La DGSC dispose d'un outil informatique appelé « Gestion des plaintes correctionnelles ». L'outil permet un suivi détaillé du cheminement des plaintes, du respect des délais de réponse et des correctifs devant être apportés lorsque les plaintes s'avèrent fondées. À titre indicatif, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 39 817 personnes ont été admises dans les établissements de détention sous juridiction provinciale. Elles ont formulé 3 519 plaintes. Parmi celles-ci, 2 303 se sont avérées recevables selon les critères énoncés dans l'instruction provinciale relative aux plaintes.

De ce nombre, 829 plaintes étaient fondées, soit 36 %, comparativement à 37,8 % en 2018-2019, une baisse de 1,8 %. Les plaintes sont jugées recevables sur la base de 14 motifs cités dans l'instruction. Si la plainte ne peut remplir l'une des conditions de ces motifs, un autre recours peut être utilisé par la personne plaignante. Divers éléments de la plainte peuvent justifier le non-fondement de celle-ci. Ainsi, une plainte jugée recevable peut être déclarée non fondée en raison du fait entre autres qu'il n'y a pas eu violation d'un droit quelconque ou suivant un manque de connaissance du plaignant quant aux règles et lois.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1. Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2019-2020	2018-2019	ÉCART
Services correctionnels	4 424	4 470	(46)
Expertises judiciaires	168	163	5
Affaires policières	549	544	5
Sécurité civile et sécurité incendie	322	273	49
Direction et administration	327	310	17
Sous-total - Ministère	5 790	5 760	30
Sûreté du Québec	7 903	7 813	90
Total - Ministère	13 693	13 573	120
Secrétariat à la Capitale-Nationale	14	13	1
Total	13 707	13 586	121

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité pour le ministère

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019 (\$)	2018 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	6 229 419	7 425 313
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	567 482	423 989
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	130 692	129 858
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	482 816	1 159 977
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	21 922	17 941
Autres	938 766	871 151

**Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel
par champ d'activité pour le Secrétariat à la Capitale-Nationale**

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019 (\$)	2018 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	1 257	1 200
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	416	200
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	495	-
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	3 922	1 300
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	405	-
Autres	-	-

Évolution des dépenses en formation du ministère

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	2,1	2,6
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,4	3,0
Somme allouée par personne ¹ (\$)	1 446	1 741

¹ Le montant inscrit pour 2018 était de 1 738 \$ dans le rapport annuel 2018-2019, car il tenait compte du SCN.

Évolution des dépenses en formation du Secrétariat à la Capitale-Nationale

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	0,6	0,2
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,9	2,8
Somme allouée par personne (\$)	464	208

Jours de formation selon les catégories d'emploi pour le ministère

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018
Cadre	1 523	1 770
Professionnel	2 246	1 872
Agent de la paix, fonctionnaire et ouvrier	10 323	13 799

Jours de formation selon les catégories d'emploi pour le Secrétariat à la Capitale-Nationale

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018
Cadre	2	11
Professionnel	20	19
Agent de la paix, fonctionnaire et ouvrier	5	7

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés régulier (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation, puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier du ministère

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	6,9	6,4	5,4

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier du Secrétariat à la Capitale-Nationale

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	31,3	n.d.	n.d.

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Taux d'employés du ministère ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	68,0
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	59,1

Taux d'employés du Secrétariat à la Capitale-Nationale ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	100,0
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	100,0

3.2. Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ			SOURCE : COMPTES PUBLICS 2018-2019		
	Budget de dépenses 2019-2020 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2020 (000 \$)	Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$)	Écart ¹ (000 \$)	Variation (%)
Direction et administration	66 456	66 456	242 890	(176 434)	(72,6)
Services correctionnels	537 571	537 571	366 620	170 951	46,6
Expertises judiciaires	13 874	13 874	10 161	3 713	36,5
Affaires policières et sécurité-protection	135 837	135 837	129 790	6 047	4,7
Sécurité civile et sécurité incendie	160 671	160 671	110 018	50 653	46,0
Sous-total - Ministère	914 409	914 409	859 479	54 930	6,4
Sûreté du Québec	1 104 129	1 102 957	1 079 570	23 387	2,2
Total - Ministère et Sûreté	2 018 538	2 017 366	1 939 049	78 317	4,0
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	65 988	74 166	69 794	4 372	6,3

¹ La majorité des écarts est explicable par une modification de la structure budgétaire en 2019-2020. Cette modification a engendré une décentralisation dans chacune des directions générales des dépenses de loyer et de la contribution de l'employeur (excluant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail).

3.3. Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020
pour le portefeuille Sécurité publique²³

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹	4 618	5 813
Activités ²	20 459	18 360
Total	25 077	24 173

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020
pour le ministère seulement

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹	3 786	4 007
Activités ²	19 965	16 467
Total	23 751	20 474

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la loi.

23. Le portefeuille Sécurité publique inclut le ministère, la Sûreté et les organismes budgétaires relevant de la ministre de la Sécurité publique. Les données présentées excluent toutefois celles de la Sûreté et du SCN.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1. Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Ministère excluant la Sûreté du Québec et le Secrétariat à la Capitale-Nationale

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS
	[1]	[2]	[3] = [1] + [2]	[4] = [3]/1 826,3
1. Personnel d'encadrement	942 218	48 393	990 611	542
2. Personnel professionnel	1 900 339	39 490	1 939 829	1 062
3. Personnel infirmier	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 099 969	23 211	1 123 180	615
6. Agents de la paix	6 311 478	524 747	6 836 225	3 743
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	512 100	10 283	522 383	286
Total 2019-2020	10 766 104	646 124	11 412 228	6 249
Total 2018-2019	10 619 448	540 574	11 160 022	6 111

Ministère incluant la Sûreté du Québec et le Secrétariat à la Capitale-Nationale

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS
	[1]	[2]	[3] = [1] + [2]	[4] = [3]/1 826,3
Officiers	676 064	1 612	677 675	371
Sous-officiers	4 191 374	289 427	4 480 801	2 453
Policiers	6 758 573	476 778	7 235 351	3 962
1. Personnel d'encadrement	1 041 912	48 465	1 090 377	597
2. Personnel professionnel	2 798 745	50 479	2 849 225	1 560
3. Personnel infirmier	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	4 013 154	90 915	4 104 069	2 247
6. Agents de la paix	6 311 478	524 747	6 836 225	3 743
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	613 441	13 489	626 930	343
Total 2019-2020	26 404 742	1 495 911	27 900 653	15 277
Total 2018-2019	25 928 897	1 734 806	27 663 703	15 147

Sûreté du Québec

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS
	[1]	[2]	[3] = [1] + [2]	[4] = [3]/1 826,3
Officiers	676 064	1 612	677 675	371
Sous-officiers	4 191 374	289 427	4 480 801	2 453
Policiers	6 758 573	476 778	7 235 351	3 962
1. Personnel d'encadrement	98 028	72	98 100	54
2. Personnel professionnel	885 550	10 989	896 540	491
3. Personnel infirmier	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	2 903 610	67 704	2 971 314	1 627
6. Agents de la paix	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	101 341	3 206	104 547	57
Total 2019-2020	15 614 541	849 787	16 464 328	9 015
Total 2018-2019	15 281 539	1 194 223	16 475 762	9 021

Secrétariat à la Capitale-Nationale

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS
	[1]	[2]	[3] = [1] + [2]	[4] = [3]/1 826,3
1. Personnel d'encadrement	1 666	-	1 666	1
2. Personnel professionnel	12 856	-	12 856	7
3. Personnel infirmier	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	9 575	-	9 575	5
6. Agents de la paix	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	-	-	-	-
Total 2019-2020	24 097	-	24 097	13
Total 2018-2019	27 910	9	27 919	15

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	NOMBRE	VALEUR (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	14	719
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	188	68 916
Total des contrats de service	202	69 635

4.2. Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 1 Se doter d'une directive concernant la prise en compte des principes de développement durable	Proportion des exercices de prise en compte des principes de développement durable effectués	80 %	66 % des actions structurantes finalisées en 2019-2020	Non atteinte
Action 4 Systématiser la gestion environnementale des ressources	Réalisation des sous-actions de gestion environnementale des ressources	Réalisation des cinq sous-actions	Capacité de gestion environnementale développée pour les 5 sous-actions	Atteinte
Action 4a Mettre en œuvre une démarche zéro déchet, zéro gaspillage	Proportion des établissements ayant mis en œuvre ou bonifié leur démarche de gestion des matières résiduelles	70 %	10 établissements de détention sur une possibilité de 17 (soit 58 %) ont été évalués	Non atteinte
Action 4b Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements dans le cadre du travail	Quantité de gaz à effet de serre émise par le parc de véhicules (tonnes d'équivalent CO ₂)	Réduction de 10 % par rapport à l'année 2009-2010	2 601 tonnes d'équivalent CO ₂ produites, soit une diminution de 6,3 % par rapport à 2009-2010	Non atteinte
Action 4c Encourager le développement, l'utilisation et la gestion écoresponsables des technologies de l'information	Date de publication du guide	Printemps 2017	Cette action a été réalisée en 2018-2019	Atteinte
Action 4d Organiser des événements écoresponsables au ministère de la Sécurité publique	Soumission de la candidature d'un de ses événements écoresponsables au gala Les Vivats	Une proposition par année	Aucun événement soumis à l'édition 2019 du gala Les Vivats	Non atteinte
Action 4e Renforcer les acquisitions écoresponsables	Proportion de biens et de services écoresponsables acquis	Augmentation annuelle de la proportion	24,4 %, il s'agit d'une diminution de 2,1 % par rapport à 2018-2019	Non atteinte

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 2 Sensibiliser et former les employés au développement durable	Nombre d'activités de sensibilisation menées	5 activités annuellement	26 capsules d'information et de sensibilisation publiées sur l'intranet	Atteinte
Action 2 Sensibiliser et former les employés au développement durable	Nombre d'employés formés à la prise en compte des principes de développement durable	15 employés	19 employés	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès à la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 8 Contribuer à la dimension culturelle dans les établissements de détention	Nombre d'activités culturelles offertes dans les établissements de détention	Un total d'au moins 90 activités offertes par année	98 activités culturelles pour l'année 2019-2020	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 9 Collaborer avec la Chaire de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de recherche appliquée pour l'éducation en prison	Nombre de rencontres avec la Chaire UNESCO auxquelles le ministère a participé	Deux rencontres annuelles	Une seule rencontre organisée par la Chaire le 24 février 2020	Non atteinte

Objectif gouvernemental 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 3 Évaluer les répercussions d'intégrer des notions de financement responsable à l'aide financière accordée par le ministère	Dépôt d'un rapport d'analyse	Printemps 2018	Rapport déposé le 31 mars 2020	Atteinte

Objectif gouvernemental 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 10 Encourager les initiatives de partenariat pour favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes	Nombre de nouvelles initiatives réalisées par chaque réseau d'établissements correctionnels	Une initiative annuellement	Deux réseaux ont signé un total de trois nouvelles initiatives de partenariat	Non atteinte

Objectif gouvernemental 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 7 Améliorer les services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes à l'aide du programme Prévention Jeunesse	Nombre de projets soutenus	Cinq projets par année	Cinq projets sont terminés et les sept autres finalisent leur troisième année de réalisation	Atteinte
Action 7 Améliorer les services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes à l'aide du programme Prévention Jeunesse	Pourcentage des projets dont la réalisation des activités est conforme à la planification prévue au moment de l'obtention de l'aide financière	75 % des projets	Douze projets ont atteint la cible, dont cinq projets réalisés à 100 %	Atteinte

Objectif gouvernemental 6.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 6 Contribuer à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux en développement durable (TACOM)	Nombre de présences aux rencontres de la TACOM	Présence du ministère à chacune des rencontres tenues	Aucune rencontre de la TACOM n'a eu lieu en 2019-2020	Atteinte
Action 6 Contribuer à la réalisation du plan d'action de la TACOM	Nombre d'interventions attendues pour le ministère et contribuant à la réalisation du plan d'action de la TACOM	Quatre interventions attendues pour le ministère	Deux réalisations en lien avec le développement durable du territoire et des communautés	Non atteinte

Objectif gouvernemental 6.4

Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 5 Accroître la résilience de la société québécoise aux sinistres et favoriser l'adaptation aux changements climatiques en soutenant le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile	Nombre d'outils publiés visant à soutenir les municipalités dans la planification de mesures de préparation générale aux sinistres	Trois outils d'ici le 31 décembre 2017	Les trois outils ont été publiés avant le 31 décembre 2017	Atteinte
Action 5 Accroître la résilience de la société québécoise aux sinistres et favoriser l'adaptation aux changements climatiques en soutenant le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile	Nombre de projets financés par le ministère pour la mise en œuvre de mesures visant la réduction des risques de sinistres, dont ceux exacerbés par les changements climatiques	Huit projets d'ici mars 2020	Six nouvelles ententes de financement pour un total de 25 depuis 2015-2016	Atteinte
Action 5 Accroître la résilience de la société québécoise aux sinistres et favoriser l'adaptation aux changements climatiques en soutenant le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile	Nombre de documents d'accompagnement du milieu municipal publiés qui portent sur la prise en compte des risques en aménagement du territoire, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire	Sept documents d'accompagnement d'ici mars 2020	Deux nouveaux documents produits pour un total de huit depuis 2015-2016	Atteinte

4.3. Occupation et vitalité des territoires

Abitibi-Témiscamingue : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	Réalisée
Créer ou moderniser une offre de services destinée aux membres des Premières Nations et aux Inuits incarcérés en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	Réalisée
Mettre en œuvre le projet d'organisation des services correctionnels pour les Inuits.	Réalisée
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée
Maintenir des liens étroits avec la nation algonquienne par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté, basés à Rouyn-Noranda et à Val-d'Or.	Réalisée
Participer au projet RABASKA de gestion des risques d'homicide conjugal et/ou familial en Abitibi-Témiscamingue et à son déploiement dans les MRC de la région.	Réalisée
Soutenir la capacité d'intervention des milieux dans certaines situations problématiques menaçant la sécurité des jeunes notamment par l'intermédiaire du programme de financement Prévention Jeunesse 2016-2019.	Réalisée

Bas-Saint-Laurent : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	Réalisée
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	Réalisée
Une action a été finalisée en 2018-2019.	

Chaudière-Appalaches : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Deux actions ont été finalisées en 2018-2019.

Centre-du-Québec : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Une action a été finalisée en 2018-2019.

Côte-Nord : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Maintenir des liens étroits avec les communautés innues et naskapiées de la Côte-Nord par l'entremise des deux agents de liaison de la Sûreté basés à Baie-Comeau et à Sept-Îles.	Réalisée
Dresser un profil des ressources disponibles en matière de sécurité civile et de sécurité incendie dans la région de la Côte-Nord.	Réalisée
Trois actions ont été finalisées en 2018-2019.	

Capitale-Nationale : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Maintenir la région de la Capitale-Nationale comme pôle pour la desserte policière de l'est de la province.	Réalisée
Étudier la possibilité d'offrir un programme d'activités de travail en milieu maraîcher à la population carcérale masculine.	Réalisée
Une action a été finalisée en 2018-2019.	

Estrie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	Réalisée
Quatre actions ont été finalisées en 2018-2019.	

Gaspésie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Réalisée
Développer, en collaboration avec le MSSS, un mécanisme facilitant la gestion des projets de recherche qui sont déposés (réception des projets, analyse, orientation et suivi par un comité mixte).	En cours
Deux actions ont été finalisées en 2018-2019.	

Îles-de-la-Madeleine : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l'érosion côtière.	Réalisée
Trois actions ont été finalisées en 2018-2019.	

Lanaudière : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Deux actions ont été finalisées en 2018-2019.

Laurentides : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	En cours
Une action a été finalisée en 2018-2019.	

Laval : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	Réalisée

Mauricie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Réalisée
Une action a été finalisée en 2018-2019.	

Montréal : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Mettre à la disposition des membres du personnel des services correctionnels de l'information liée aux réalités autochtones.	Réalisée
Trois actions ont été finalisées en 2018-2019.	

Montérégie : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	Réalisée
Soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.	Réalisée

Nord-du-Québec : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Maintenir des liens étroits avec la nation crie par l'entremise d'un agent de liaison de la Sûreté du Québec basé à Chibougamau.	Réalisée
Soutenir l'Administration régionale Kativik dans la définition de risques, dans la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55 ^e parallèle.	Réalisée
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée

Outaouais : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	Réalisée

Saguenay-Lac-Saint-Jean : Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Créer ou moderniser une offre de services destinée aux membres des Premières Nations incarcérés en travaillant de concert avec les partenaires concernés.	Réalisée
Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans les communautés autochtones admissibles.	Réalisée
Deux actions ont été finalisées en 2018-2019.	

Synthèse des actions en réponse aux priorités régionales

RÉGION	NOMBRE D' ACTIONS								
	Non amorcées	Amorcées	En cours	En suspens	Réalisées	Abandonnées	Nouvelles	Modifiées	Total
Abitibi-Témiscamingue		0			7				7
Bas-Saint-Laurent		0			2				2
Chaudière-Appalaches		0			0				0
Centre-du-Québec					0				0
Côte-Nord		0			2				2
Capitale-Nationale					2				2
Estrie		0			1				1
Gaspésie		0	1		1				2
Îles-de-la-Madeleine		0			1				1
Lanaudière					0				0
Laurentides		0	1		0				1
Laval		0			1				1
Mauricie		0			1				1
Montréal		0			1				1
Montérégie		0			2				2
Nord-du-Québec		0			3				3
Outaouais					1				1
Saguenay-Lac-Saint-Jean					2				2

Actions ou réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Action/Réponse	État de réalisation
Soutenir le milieu municipal dans sa planification de la sécurité civile en vue d'accroître sa résilience aux sinistres.	Réalisée
Déléguer la gestion totale ou partielle du programme d'aide financière et de rétablissement aux municipalités qui le souhaitent.	Amorcée
Construire un nouveau quartier cellulaire à Puvirnituq.	En cours

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

Évolution du taux d'infraction annuel au *Code criminel*

Organisation publique	Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires
Ministère de la Sécurité publique	3 138,9/100 000 habitants pour l'année 2019, soit une baisse de 0,4 %

4.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2019-2020	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	1	-	-
Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²	-	1	-
Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	-	1	-
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-	-	-
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	-	-	-
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-	-	-
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-	-	-
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-	-	-
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	-	-	-
Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	-	-	-
Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	-	-	-
Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0	-	-
Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	0	-	-

1. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

2. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

3. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5. Accès à l'égalité en emploi²⁴

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2020

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
5 327

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
394	621	88	10

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2019-2020	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	394	44	4	6	2	53	13,5
Occasionnel	621	70	6	7	2	84	13,5
Étudiant	88	6	-	-	-	6	6,8
Stagiaire	10	1	-	-	-	1	10,0

24. Les données de cette section incluent, le cas échéant, celles relatives au SCN.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier (%)	13,5	11,8	14,1
Occasionnel (%)	13,5	8,3	9,4
Étudiant (%)	6,8	12,1	9,4
Stagiaire (%)	10,0	5,3	-

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des MVE, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018 (%)
Anglophones	55	1,0	50	1,0	50	1,0
Autochtones	48	0,9	35	0,5	30	0,6
Personnes handicapées	31	0,6	25	0,5	24	0,4

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)
MVE Montréal/Laval	487	24,6	477	23,3	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Outaouais/Montérégie	30	5,2	32	5,6		
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	28	4,3	22	3,5		
MVE Capitale-Nationale	79	5,7	60	4,5		
MVE Autres régions	28	2,4	25	2,2		

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des MVE, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	31	6,4

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des MVE, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	394	621	88	10	1 113
Nombre de femmes embauchées	205	349	57	6	617
Taux d'embauche des femmes (%)	52,0	56,2	64,8	60,0	55,4

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	486	971	232	315	3 186	137	5 327
Femmes	218	679	175	257	1 245	39	2 613
Taux de représentativité des femmes (%)	44,9	69,9	75,4	81,6	39,1	28,5	49,1

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention
des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)	AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018)
4	1	0

Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2019-2020	2018-2019	2017-2018
0	0	0

Autres mesures ou actions en 2019-2020

(activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE VISÉ	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Communiqué aux gestionnaires les informant des outils, capsules et fascicules d'information portant sur la diversité et l'inclusion	Minorités visibles et ethniques	486
Nouvelle Intranet : La 23 ^e Semaine québécoise des personnes handicapées du 1 au 7 juin 2019	Personnes handicapées	5 804
Nouvelle Intranet : La 17 ^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles du 18 au 24 novembre 2019	Minorités visibles et ethniques	5 804

4.6. Allégement réglementaire et administratif

Allégement réglementaire

Révision des normes législatives et réglementaires et établissement de nouvelles normes

Le ministère compte reprendre, au cours de l'exercice financier 2020-2021, ses travaux de révision des normes touchant les entreprises. Aucune révision de normes n'a été effectuée en 2019-2020.

Analyses d'impact réglementaire produites

En 2019-2020, le ministère a effectué une analyse d'impact réglementaire en prévision de l'entrée en vigueur des modifications à la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* (RLRQ, chapitre I-0.01) et à son règlement d'application. Il s'est avéré que les modifications proposées ont eu un effet neutre pour les entreprises. Au mieux, elles ont pu alléger leur fardeau alors que certaines exigences ont été abandonnées, comme l'obligation de fournir la mesure de la longueur du canon de l'arme à feu lors d'une demande d'immatriculation ou d'un transfert de propriété. Cette analyse est disponible sur le site Internet du ministère²⁵. Mentionnons que le ministère a peu d'activités et de normes se répercutant sur les entreprises.

Allégement administratif

Aucune mesure d'allégement administratif visant les entreprises n'a été adoptée par le ministère au cours de 2019-2020.

25. <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/diffusion.html#c106894>

4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels²⁶

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	846
---------------------------------	------------

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	90	337	1
21 à 30 jours	57	100	
31 jours et plus (le cas échéant)	104	129	
Total	251	566	1

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	60	64	1	s. o.
Partiellement acceptée	96	420		1, 9, 14, 15, 18, 20, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 35, 37, 39, 41, 42, 48, 53, 54, 57, 59, 87, 88, 94
Refusée (entièrement)	29	24		1, 9, 14, 15, 20, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 33, 37, 39, 53, 54, 57, 59, 87, 94, 137.1, 171
Autres	69	74		1, 9, 15, 48, 94, 95

26. Les données présentées dans cette section incluent celles relatives au SCN.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	42

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni une fois en 2019-2020. Lors de cette rencontre, les membres ont évalué un projet d'acquisition d'un système d'information qui contiendra des renseignements personnels. Par ailleurs, la formation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, élaborée à l'interne en 2018-2019, a été donnée à deux groupes d'employés du ministère en septembre et novembre 2019.

4.8. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTION	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : <u>s.o.</u>	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles : <u>s.o.</u>	

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTION	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : <u>Le 2 octobre 2018</u>	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : <u>s.o.</u>	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTION	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles : L'implantation de la plus récente politique linguistique ministérielle s'est faite dès son approbation. Elle a été lancée par sept capsules d'information publiées dans l'intranet du ministère, notamment sur les nouveautés qu'elle comporte, et ce, afin que l'ensemble du personnel s'approprie et mette en application la politique. De plus, l'aide-mandataire de la <i>Charte de la langue française</i> et de la politique linguistique gouvernementale a répondu aux questions ponctuelles du personnel quant à l'application de cette politique.	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	s.o.

4.9. Égalité entre les femmes et les hommes

Le Secrétariat à la condition féminine lançait, en juin 2017, sa Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère a pris l'engagement de réaliser des actions structurantes visant à comprendre les enjeux relatifs à la présence de femmes et d'hommes dans les SSI. Il s'agit notamment de documenter les obstacles à l'accès et au maintien des femmes en emploi. Les connaissances sur l'effectif hommes-femmes en emploi incendie se sont améliorées au cours des dernières années par la réalisation d'un recensement sur l'effectif en incendie, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec. Cette connaissance permettra d'envisager des actions en vue d'accroître la représentation des femmes dans ce milieu, par exemple par la sensibilisation ou l'accompagnement en emploi.

Les premières données préliminaires sur la place des femmes dans les services incendie par statut d'emploi ont été présentées au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie en 2019-2020. Ce portrait sera également présenté au comité mixte : Diversité en sécurité incendie au Québec au cours de l'année 2020-2021 pour alimenter ses travaux et réflexions, ce qui complètera la mise en œuvre de cette action. De plus, les données sur la place des femmes dans les SSI feront partie du rapport statistique à paraître au plus tard à l'automne 2020.

Toujours en lien avec les questions d'égalité, le ministère a, encore cette année, répondu à l'invitation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en demeurant partenaire du concours *Chapeau, les filles!* (édition

2019-2020). Un prix d'une valeur de 2 000 \$ a été remis, en juin 2020, à une lauréate inscrite à un programme de formation menant à l'exercice d'un métier en sécurité incendie ou en prévention incendie.

En matière d'égalité hommes-femmes, le ministère a par ailleurs persisté dans ses actions visant la prévention et la lutte contre deux problématiques qui touchent particulièrement les femmes, à savoir l'exploitation sexuelle et la violence conjugale. Ainsi, le ministère a poursuivi la mise en œuvre des engagements qu'il a pris dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2018-2023 en matière de violence conjugale.

4.10. Politique de financement des services publics

Biens et services actuellement tarifés

Deux secteurs du ministère facturent des biens et des services à l'externe :

- En vertu d'ententes, la DGSC facture les services d'hébergement offerts pour la population carcérale lui étant confiée par le gouvernement fédéral. Les tarifs sont établis en vertu de ces ententes avec les services correctionnels. Ils ont été fixés en fonction des coûts et sont indexés le 1^{er} avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée.
- Le LSJML, pour sa part, facture des produits et des services à une clientèle diversifiée composée notamment d'entreprises privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie soit sur le coût de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.

Revenus provenant de la facturation des biens et services²⁷

	REVENUS 2019-2020 (000 \$)	COÛTS 2019-2020 (000 \$)	FINANCEMENT 2019-2020 (%)	REVENUS 2018-2019 (000 \$)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 444,8	4 107,4	83,9	3 165,3
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	246,5	246,5	100,0	202,0

Nouveaux biens et services

Le ministère n'a aucun nouveau produit ou service qui a été ou aurait pu être tarifé en 2019-2020.

Biens et services qui pourraient être tarifés

Le ministère n'a aucun nouveau produit ou service qui a été ou aurait pu être tarifé en 2019-2020.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le ministère procède annuellement à la répartition entre les directions générales et les organismes relevant de la ministre des dépenses payées centralement dont, notamment, le coût du matériel informatique, de la téléphonie, les frais de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et les loyers du siège social.

27. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

4.11. Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen

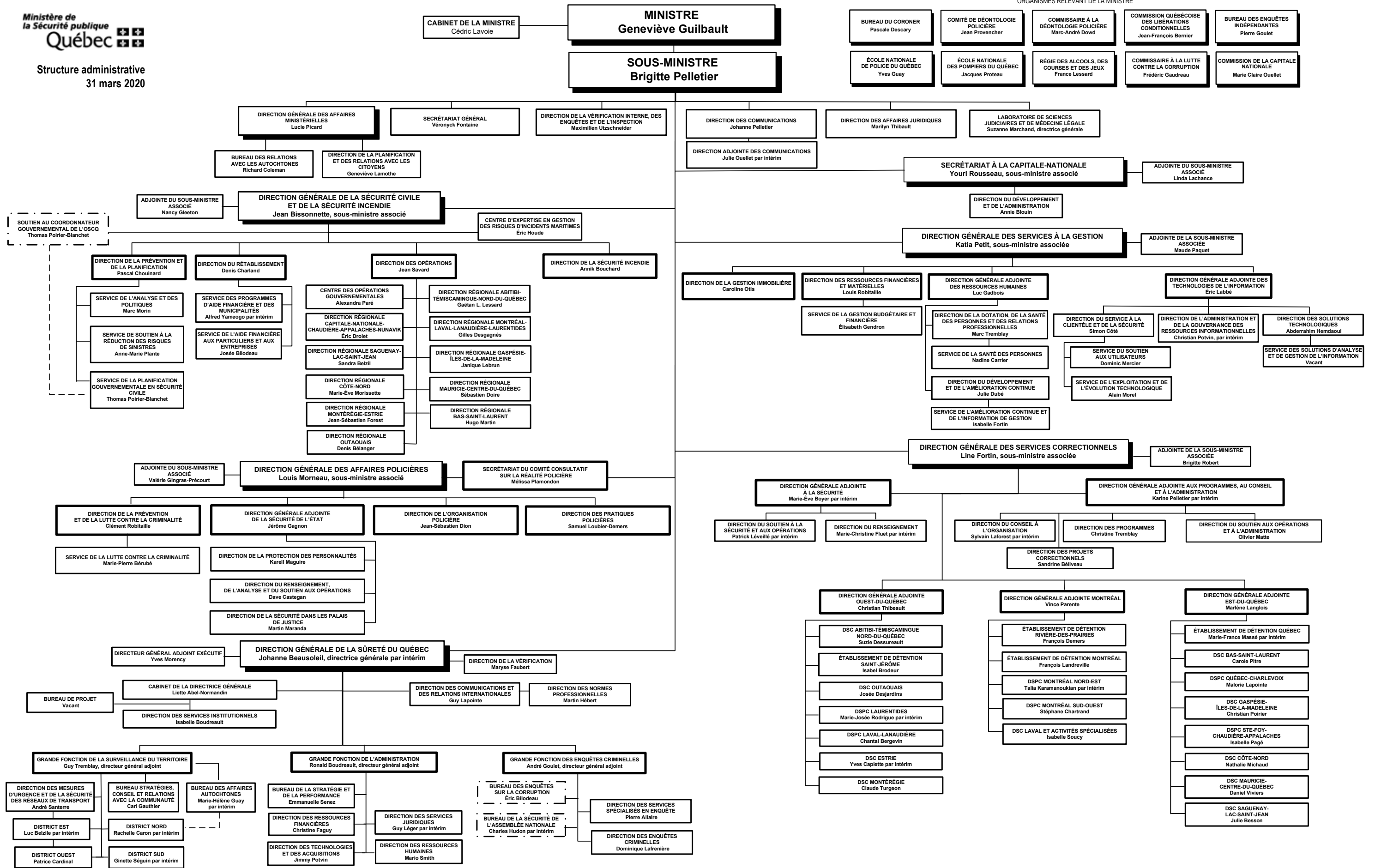
Le rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik a été déposé par le Protecteur du citoyen en 2016. Trente recommandations y sont formulées à l'intention du ministère et du MJQ afin d'améliorer les conditions de détention des personnes et la qualité des mesures de prévention de la criminalité au Nunavik.

En juin 2018, le Protecteur du citoyen a donné une appréciation satisfaisante quant à l'avancement des travaux répondant aux recommandations du rapport spécial. En 2019-2020, des travaux en lien avec 11 recommandations en suivi dont la responsabilité incombe au ministère ont été réalisés :

- Une caméra défectueuse au poste de police de Puvirnituk a été réparée par le Corps de police régional Kativik.
- Les travaux d'agrandissement du quartier cellulaire du palais de justice de Puvirnituk et d'aménagement de la cour extérieure du quartier cellulaire de Kuujuaq ont commencé. Ces travaux permettront de répondre à cinq recommandations du Protecteur du citoyen.
- Les travaux des sous-comités du ministère, du MJQ et de l'Administration régionale Kativik avec le mandat de faciliter le transport des prévenus sous garde policière et de réaliser le projet de visiocomparution se sont poursuivis et des projets pilotes ont été réalisés. Ces travaux permettront de répondre à trois recommandations en suivi par le Protecteur du citoyen.
- Une réflexion est en cours afin de trouver des solutions à la sous-utilisation du Centre résidentiel communautaire Makitautik de Kangirsuk.
- La participation du ministère au Comité d'experts Ungaluk et au projet Saquijuk se poursuit.

Selon l'ampleur des travaux et leur planification, il est probable que la réalisation des actions en réponse aux recommandations s'échelonne jusqu'au printemps 2021.

ANNEXE 1 :
STRUCTURE ADMINISTRATIVE
AU 31 MARS 2020



ANNEXE 2 : LISTE DES SIGLES

SIGLE	DESCRIPTION	SIGLE	DESCRIPTION
CAR	Conférence administrative régionale	M\$	Millions de dollars
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec	MCE	Ministère du Conseil exécutif
CPS	Cadre pour la prévention de sinistres	MJQ	Ministère de la Justice du Québec
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles	MRC	Municipalité régionale de comté
DAJ	Direction des affaires juridiques	MVE	Minorité visible et ethnique
DCOM	Direction des communications	N^{bre}	Nombre
DGA	Direction générale adjointe	OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec (organigramme)
DGAM	Direction générale des affaires ministérielles	PAAR	Programme d'appui aux actions régionales
DGAP	Direction générale des affaires policières	PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
DGSC	Direction générale des services correctionnels	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	PPDCN	Programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale
DGSG	Direction générale des services à la gestion	RBAC-PCQ	Outil d'évaluation Risque, Besoins et Analyse Clinique – Personnes Contrevenantes du Québec
DSC	Déclaration de services aux citoyens et Direction des services correctionnels à la DGSC (organigramme)	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels (organigramme)	SCN	Secrétariat à la Capitale-Nationale
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	SIAF	Service d'immatriculation des armes à feu
ETC	Équivalents temps complet	S. O.	Sans objet
FRCN	Fonds de la région de la Capitale-Nationale	SSI	Services de sécurité incendie
L.Q.	Lois annuelles du Québec	Sûreté	Sûreté du Québec
LSCQ	<i>Loi sur le système correctionnel du Québec (RLRQ, S-40.1)</i>	TACOM	Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux en développement durable
LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ANNEXE 3 : POUR JOINDRE LE MINISTÈRE

Vous pouvez communiquer avec le ministère :

Par téléphone

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais)
Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597

Par la poste

Renseignements généraux
Bureau de la sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Par Internet

Pour de l'information sur les lois et les règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille Sécurité publique ou pour communiquer avec nous, visitez le site Internet du ministère : www.securitepublique.gouv.qc.ca.

ANNEXE 4 :
CADRE POUR LA PRÉVENTION
DE SINISTRES ET ASSISTANCE
FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS

Dans son rapport de vérification sur l'optimisation des ressources du 27 novembre 2013, le Vérificateur général du Québec a formulé seize recommandations à l'intention du ministère dont celle « d'améliorer la reddition de comptes qu'il fait dans son rapport annuel de gestion relativement à la sécurité civile, entre autres en donnant de l'information quant aux sommes versées pour la prévention des principaux risques naturels et pour l'aide aux sinistrés ». La présente section vise à répondre à cette recommandation.

Les investissements dans la prévention de sinistres

Les tableaux suivants concernent les programmes d'aide financière à l'intention des sinistrés et le CPS.

Nombre de dossiers relatifs aux mesures préventives dans le cadre des programmes d'aide financière aux sinistrés^{28, 29}

MESURES PRÉVENTIVES EN 2019-2020	PARTICULIERS	PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES LOCATIFS	ENTREPRISES	MUNICIPALITÉS	ORGANISMES	TOTAL
Mesures préventives temporaires	4 475	188	67	86	-	4 816
Allocation de déplacement	7	2	-	-	-	9
Immunisation	13	-	-	-	-	13
Allocation de départ	772	223	13	-	-	1 008
Bris de couvert de glace	-	-	-	22	-	22
Mouvements de sol : Allocation de départ	2	-	-	-	-	2
Mouvements de sol : Allocation de déplacement	-	-	-	-	-	-
Mouvements de sol : Stabilisation de talus	1	1	-	-	-	2
Total	5 270	414	80	108	-	5 872

Source : Système TRAFIQ

28. Le système TRAFIQ ne permet pas d'isoler les mesures préventives temporaires des municipalités, car ces données sont compilées dans le même champ informatique que celui incluant les mesures d'intervention ou de rétablissement.

29. Les dossiers présentés sont ceux dont la date du sinistre est comprise dans l'année financière, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Le 19 juin 2013, le Conseil des ministres a adopté le CPS 2013-2020 permettant de générer des investissements en appréciation, en traitement et en communication pour les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre et pour ceux liés à une origine anthropique (risques industriels associés aux matières dangereuses), à certains aléas nordiques et aux feux de forêt.

Le 3 juillet 2018, le CPS a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022 et de nouveaux paramètres ont été établis pour l'attribution d'une aide financière visant le traitement des risques de sinistres afin de diminuer le niveau de participation financière minimale des municipalités en fonction de leur capacité de payer et d'augmenter le soutien financier pour le déplacement d'une résidence principale, d'un bâtiment essentiel à l'exploitation d'une entreprise ou à titre d'allocation de départ.

Sommes consenties en appréciation et en atténuation des risques pour 2019-2020 dans le cadre du CPS

SUJET DES PROJETS	SOMME CONSENTIE EN APPRÉCIATION DES RISQUES (\$)	SOMME CONSENTIE EN TRAITEMENT DES RISQUES (\$)	TOTAL (\$)
Érosion et submersion côtières	2 240 622	9 300 000	11 540 622
Inondation	1 758 700	2 999 697	4 758 397
Glissement de terrain	607 470	6 778 702	7 386 172
Tremblement de terre	87 000	-	87 000
Risque anthropique (risques industriels)	229 954	25 000	254 954
Feux de forêt	-	-	-
Inventaire des catastrophes naturelles	111 000	-	111 000
Acquisition de données géographiques	929 000	-	929 000
Communication des risques	70 000	-	70 000
Total	6 033 746	19 103 399	25 137 145

Le 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a annoncé un financement additionnel de 45 M\$ sur cinq ans afin de majorer le budget du CPS et de mieux soutenir les municipalités dans la mise en place de mesures d'atténuation des risques d'érosion et de submersion côtières, ainsi que pour les ressources humaines ayant le mandat d'accompagner le milieu municipal dans ses projets à cet égard. Cette somme est répartie sur les années financières 2017-2018 à 2021-2022, à raison de 5 M\$ la première année et de 10 M\$ pour chacune des années suivantes. Pour l'année 2019-2020, le montant de 10 M\$ a notamment permis la signature de deux ententes de financement avec les municipalités de Sainte-Luce et des Îles-de-la-Madeleine.

De plus, le 1^{er} mars 2018, le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations – Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes était dévoilé. La bonification du budget du CPS, de 20 M\$ (5 M\$ par année, pour quatre années à partir de 2018-2019), afin de soutenir la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques d'inondations fait partie des mesures de ce plan d'action. Pour l'année 2019-2020, le montant additionnel de 5 M\$ a notamment permis d'investir dans deux projets de gestion des risques d'inondations avec les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Saint-André-d'Argenteuil.

Pour l'année financière 2019-2020, un montant total de 25,1 M\$ a été investi par le biais du CPS, incluant les budgets additionnels annoncés précédemment relatifs à l'érosion et à la submersion côtières et aux inondations ainsi que

les sommes allouées pour la mesure 3.2 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Une somme de 6 M\$ a été investie en appréciation et en communication des risques afin d'approfondir les connaissances sur les risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre, aux risques industriels associés aux matières dangereuses et pour acquérir des données géographiques ainsi qu'améliorer la communication concernant ces risques. En outre, sur le montant total investi par le CPS, des ententes à la hauteur de 19,1 M\$ ont été signées avec des municipalités pour des travaux de prévention ou d'atténuation de risques de sinistres liés à l'érosion et à la submersion côtières, aux inondations et aux glissements de terrain.

Sommaire de l'assistance financière en soutien au rétablissement

Le tableau qui suit présente les sommes versées et le nombre de dossiers d'assistance financière pour les particuliers, les propriétaires d'immeubles locatifs, les entreprises ou les municipalités ou encore pour les organismes ayant porté assistance en situation de sinistre réel ou imminent.

Assistance financière 2019-2020 - Sommes versées et nombre de dossiers en traitement au 31 mars 2020

	PARTICULIERS		PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES LOCATIFS		ENTREPRISES		MUNICIPALITÉS		ORGANISMES		TOTAL	
	(000 \$)	(Nbre)	(000 \$)	(Nbre)	(000 \$)	(Nbre)	(000 \$)	(Nbre)	(000 \$)	(Nbre)	(000 \$)	(Nbre)
1 - Sommes versées pour des événements survenus en 2019-2020												
Inondations printanières 2019	248 849,3	6 257	56 790,9	724	7 369,5	403	26 481,2	184	3 102,1	34	342 593,0	7 602
Pluies abondantes et inondations	40,9	21	-	1	-	6	-	10	-	-	40,9	38
Mouvements de sol	124,3	3	-	-	-	-	-	1	-	-	124,3	4
Autres événements	1 747,6	158	26,5	15	2,1	21	174,7	56	0,4	5	1 951,3	255
Bris decouvert de glace	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Sous-total 1	250 762,1	6 439	56 817,4	740	7 371,6	430	26 655,9	251	3 102,5	39	344 709,5	7 899
2 - Sommes versées pour des événements survenus avant 2019-2020 mais toujours actifs												
Pluies abondantes et inondations	3 637,9	352	1,1	2	820,5	90	7 395,7	109	30,3	16	11 885,5	569
Mouvements de sol	830,3	23	409,2	2	-	2	835,4	8	-	-	2 074,9	35
Autres événements	0,7	7	-	1	83,9	1	1 116,9	3	5,4	9	1 206,9	21
Inondations printanières 2017	16 803,2	1 429	-	-	2 902,9	296	1 099,8	69	2 952,4	8	23 758,3	1 802
Sous-total 2	21 272,1	1 811	410,3	5	3 807,3	389	10 447,8	189	2 988,1	33	38 925,6	2 427
Total	272 034,2	8 250	57 227,7	745	11 178,9	819	37 103,7	440	6 090,6	72	383 635,1	10 326
Cumul Inondations printanières ¹	200 508,5	5 171	-	-	37 378,1	818	13 768,4	153	26 474,0	38	278 129,0	6 180

Source : Systèmes SAGIR et TRAFIQ

^{1.} Ces données représentent les sommes versées dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations printanières de l'année 2017.

ANNEXE 5 :
SECRÉTARIAT
À LA CAPITALE-NATIONALE

Depuis sa création en 1999, le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) est rattaché administrativement au principal portefeuille des ministres responsables de la région de la Capitale-Nationale, lesquels assument différentes responsabilités en matière de développement local et régional.

Le 18 octobre 2018, la ministre de la Sécurité publique s'est vu confier les responsabilités liées au développement de la région de la Capitale-Nationale. Elle assume ces responsabilités avec le soutien du SCN, intégré depuis cette date à la structure administrative du ministère. La ministre est également responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (RLRQ, chapitre C-33.1). La CCNQ, relevant quant à elle directement de la ministre et donc indépendante du ministère, veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central de l'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

Ensemble, le SCN et la CCNQ forment le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale (PPDCN), tel qu'il est présenté dans le volume 2 du budget de dépenses 2020-2021 du gouvernement³⁰.

L'organisation administrative du Secrétariat à la Capitale-Nationale et ses mandats

Le SCN s'occupe de la gestion de deux secteurs sous la responsabilité de son Bureau du sous-ministre associé et de sa Direction du développement et de l'administration, soit :

- le développement territorial et l'analyse;
- les services à la gestion.

Le SCN contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. Il assure un lien entre plusieurs partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant de concert avec ceux-ci pour contribuer à l'essor de la région.

L'organisation remplit des mandats de conseil, de concertation et de coordination ainsi que de financement.

30. Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/20-21/2-Plans_annuels_de_gestion_des_depenses_des_ministeres_et_organismes.pdf

Pour le volet conseil de son mandat, le SCN :

- soutient la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant des retombées importantes dans la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique;
- prépare des avis, des analyses et des recommandations sur les projets de loi, de règlement, de décret, de politique, de stratégie, de plan d'action ainsi que sur des projets particuliers soumis à l'adoption du Conseil des ministres;
- élabore et propose des orientations en matière de développement pour la région de la Capitale-Nationale ou participe à leur élaboration au sein de comités interministériels;
- assure une veille sur toute information relative à la région de la Capitale-Nationale.

Pour le volet concertation et coordination, le SCN :

- assure les relations avec les divers intervenants de la région de la Capitale-Nationale;
- coordonne différents comités sur des sujets d'intérêt local ou régional et y participe;
- préside et coordonne la Conférence administrative régionale (CAR) de la région de la Capitale-Nationale, dans le but d'assurer la coordination interministérielle sur le territoire de cette région, et s'assure du suivi des travaux des quatre sous-comités CAR économique, social, aménagement et développement du territoire;
- favorise la concertation et la cohésion des acteurs désireux de stimuler les différentes interventions en lien avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Pour le volet financement, le SCN :

- administre le PAAR;
- est responsable du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);
- soutient les activités de développement local et régional de la Ville de Québec et des municipalités régionales de comté de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre du Fonds de développement des territoires;
- assure la gestion et le suivi de certaines ententes entre le gouvernement et la Ville de Québec.

Les dépenses du programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale

En 2019-2020, le budget du PPDCN était de 66,0 M\$. Pour mener à bien ses mandats, le SCN disposait pour sa part d'une enveloppe budgétaire de 45,7 M\$, montant qui équivaut à 69,3 % du budget du programme. Quant aux dépenses du PPDCN, elles s'élevaient à 74,2 M\$.

L'écart de 8,2 M\$ entre le budget de dépenses et les dépenses réelles s'explique principalement par une enveloppe additionnelle de 9 M\$ consentie à l'organisation en 2019-2020.

Budget de dépenses et dépenses réelles du programme PPDCN

ÉLÉMENTS DU PPDCN ¹			SOURCE : COMPTES PUBLICS 2018-2019		
	BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 (000 \$)	DÉPENSES PRÉVUES AU 31 MARS 2020 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 (000 \$)	ÉCART (000 \$)	VARIATION (%)
Secrétariat à la Capitale-Nationale	45 721	53 899	49 081	4 819	9,8
Commission de la capitale nationale du Québec	20 267	20 267	20 714	(447)	(2,2)
Total - PPDCN	65 988	74 166	69 794	4 372	6,3

Source : SAGIR

1. Le budget de dépenses et les dépenses réelles du SCN incluent une enveloppe de 19,0 M\$ pour le FRCN.

Aide financière versée

Le tableau qui suit présente les sommes versées au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des mesures d'aide financière administrées par le SCN.

Sommes versées selon les mesures d'aide financière

PPDCN	DÉPENSES RÉELLES 2019-2020 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 (000 \$)	ÉCART (000 \$)
Ville de Québec	14 800	14 800	-
Programme d'appui aux actions régionales	18 677	15 791	2 886
Total - PPDCN	33 477	30 591	2 886

Source : SAGIR

Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Le FRCN a été institué pour contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* (L.Q., 2016, chapitre 31).

La gestion du fonds est confiée à la Ville de Québec et aux municipalités régionales de comté de la région de la Capitale-Nationale. Ses revenus proviennent d'une affectation de crédits alloués par le gouvernement à la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Comparativement à 2018-2019, et comme prévu à l'Entente sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, 2 M\$ additionnels ont été alloués au fonds.

Résultats financiers

	REVENUS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)	SURPLUS (DÉFICIT) (000 \$)	EXCÉDENT CUMULÉ (000 \$)
Aide financière	19 000	19 000	0	50,0

Source : Secrétariat à la Capitale-Nationale

Principaux résultats en matière de gestion de mesures d'aide et de coordination

Gestion des mesures d'aide financière

Programme d'appui aux actions régionales

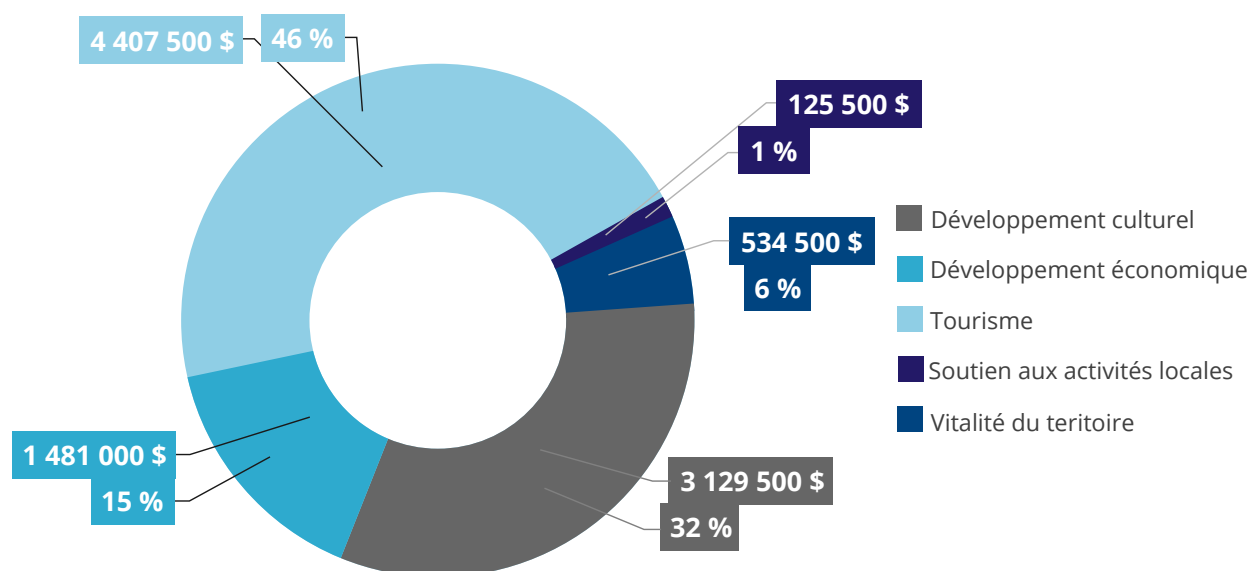
En 2019-2020, le PAAR, qui soutient la réalisation de projets et d'études qui ont des incidences sur le développement économique de la région, a financé 231 projets, pour un montant total de 9,7 M\$. Comme le montre la figure qui suit, des subventions ont été accordées dans différents secteurs : tourisme, développement économique, développement culturel, vitalité du territoire et soutien aux activités locales.

Par ailleurs, à cette répartition, il faut ajouter un montant non récurrent de 9 M\$, dont :

- 7 M\$ consentis à la Ville de Québec dans le cadre du projet Espace Capitale-Nationale;
- 2 M\$ alloués au Domaine Forget de Charlevoix afin d'en assurer la notoriété sur les plans national et international.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 2019-2020, 233 projets ont été financés par le PAAR pour un total de 18,7 M\$.

Répartition financière par secteur d'activité



Source : Secrétariat à la Capitale-Nationale

Aide financière à la Ville de Québec

En 2019-2020, le SCN a également soutenu financièrement la Ville de Québec dans le cadre de deux ententes :

- l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019;
- l'Entente pour appuyer le rôle de la Ville de Québec à titre de Capitale-Nationale.

L'Accord de partenariat avec les municipalités a permis au SCN de verser à la ville 2,8 M\$, une somme qui s'ajoute au montant de 5 M\$ versé par la CCNQ. Celle-ci a par ailleurs obtenu 7,0 M\$ en subvention en vertu de l'Entente pour appuyer le rôle de la Ville de Québec à titre de Capitale-Nationale conclue avec le SCN.

Gestion déléguée – Appui aux organismes de développement local et régional

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (2015, chapitre 8), les municipalités régionales de comté ont pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire. Cette loi a institué le Fonds de développement des territoires, lequel vise à soutenir les municipalités régionales de comté dans leur rôle.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a alloué 7,1 M\$ aux municipalités régionales de comté de la région de la Capitale-Nationale. Cette somme a été prélevée à même le Fonds de développement des territoires, dont la coordination est assurée, pour la région de la Capitale-Nationale, par le SCN.

Mise en œuvre d'ententes de partenariat répondant à des enjeux particuliers

En 2019-2020, le SCN a administré les deux ententes de partenariat suivantes :

- l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale 2019-2022;
- l'Entente sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019.

Dans le cadre de la première, le SCN fournit une contribution totale de 95 000 \$. De cette somme, 75 000 \$ sont accordés pour mener à bien 13 projets de mise en valeur des paysages de la région. La somme restante de 20 000 \$ finance une étude visant à déterminer les retombées économiques de la mise en valeur des paysages.

Dans le cadre de la seconde entente, laquelle prenait fin le 31 décembre 2019, l'organisation fournissait une contribution de 225 000 \$, à raison de 75 000 \$ par année.

Coordination interministérielle

En matière de coordination interministérielle, le SCN a coordonné cinq rencontres de travail de la CAR de la Capitale-Nationale. Celle-ci a un sous-comité en aménagement du territoire qui voit entre autres à assurer un accompagnement des MRC dans les dossiers de cette nature. De plus, en cours d'année financière, trois autres sous-comités CAR (social, économique et développement du territoire) ont été mis en place. Chacun de ces sous-comités a tenu une à deux rencontres. Ils ont pour mandats de répondre aux préoccupations et aux enjeux soumis par les MRC et de leur apporter un éclairage sur ces enjeux.



ADM-003 (2020-08)

(Photos : Benoit Beauregard, ministère de la Sécurité publique, Christian Leduc et Ville de Sherbrooke)

